

LE JOURNAL D'INFORMATION DES PME VALAISANNES

# UVAM TRIBUNE

## BÂTIMENT Concurrence non-équitable

Votations fédérales du 28 février 2016

**2<sup>e</sup> tube au Gothard > OUI**  
**Initiative des jeunes socialistes > NON**

**HORAIRES D'OUVERTURE**  
**Les boulangers-pâtissiers fâchés**

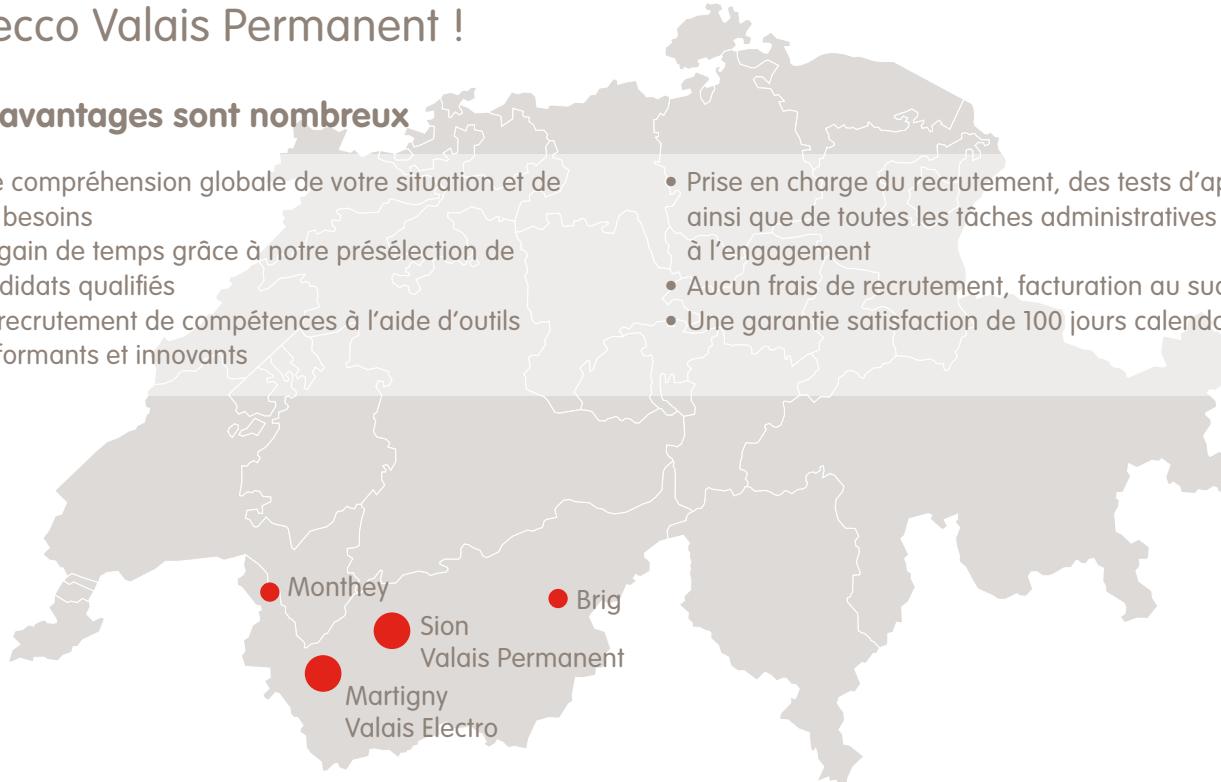
# Une équipe de spécialistes en placement fixe à votre écoute



Confiez le recrutement de votre personnel fixe à l'équipe spécialisée Adecco Valais Permanent !

## Vos avantages sont nombreux

- Une compréhension globale de votre situation et de vos besoins
- Un gain de temps grâce à notre présélection de candidats qualifiés
- Un recrutement de compétences à l'aide d'outils performants et innovants
- Prise en charge du recrutement, des tests d'aptitude ainsi que de toutes les tâches administratives relatives à l'engagement
- Aucun frais de recrutement, facturation au succès
- Une garantie satisfaction de 100 jours calendaires



Adecco Ressources Humaines SA &  
Valais Permanent  
Place du Midi 29, 1951 Sion  
+41 58 233 31 40  
sion@adecco.ch

Adecco Ressources Humaines SA &  
Valais Electro  
Av. de la Gare 1, 1920 Martigny  
+41 58 233 35 80  
martigny@adecco.ch

Adecco Ressources Humaines SA  
Rue de Venise 2, 1870 Monthei  
+41 58 233 29 40  
monthei@adecco.ch

Adecco Ressources Humaines SA  
Viktoriastrasse 15, 3900 Brig  
+41 58 233 23 00  
brig@adecco.ch

L'équipe valaisanne Adecco Permanent bénéficie d'une expérience confirmée dans le secteur administratif, technique ainsi que dans l'industrie et l'électricité.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous faire parvenir une offre personnalisée.

**Adecco**

better work, better life

adecco.ch

## SOMMAIRE

<b>Votations fédérales du 28 février 2016</b>	
■ 2e tube du Gothard: OUI à un système de sécurité durable	4-5
■ Initiative des Jeunes Socialistes: L'enfer est pavé de bonnes intentions...	6-7
<b>Dossier</b>	
■ Jour férié ≠ jour «FERIEN»	9
<b>L'enquête</b>	
■ L'Etat tue-t-il l'économie privée?	10-14
<b>Reportage</b>	
■ Le travail au noir ronge le secteur du bâtiment	15-19
<b>Event</b>	
■ Salon des Métiers et Formations «Your Challenge»	23-25
■ Le Grand Prix Joseph Favre	26-27
■ Prim'Vert	29
■ Les défis des PME face à une fiscalité en mutation	31
<b>Membre</b>	
■ Un nouveau visuel pour l'AVEN	32-33
■ Constitution de l'association tec-bat	35
■ Les créateurs et créatrices de vêtements tirent un fil rouge à travers les autres professions	36
■ Les boulanger-pâtissiers-confiseurs fâchés!	37
<b>Le conseil juridique</b>	
■ Le certificat médical	40-41
<b>Economie</b>	
■ La diversité du Valais à l'honneur!	42-43
<b>Fiscalité</b>	
■ Les factures PDF sont (presque) équivalentes aux factures papier!	45
■ Quelle stratégie de versement choisir pour les entrepreneurs	46-47
<b>Agenda</b>	
■ 2016	51



Union valaisanne des arts et métiers  
Walliser Gewerbeverband

PME Valais · KMU Wallis

# Gothard: OUI mais...

Par Jean-René Fournier

Président UVAM et  
Conseiller aux Etats



de tronçons autoroutiers en Suisse romande (ceinture de Genève et Lausanne) est la solution apte à garantir un réseau routier romand adapté à l'évolution du volume de circulation. Ce couplage est aussi l'assurance que les moyens destinés au financement du 2<sup>e</sup> tube ne préféreront en aucun cas le financement des projets tant attendus en Suisse romande.

## Solidarité ?

Alors, être solidaire oui, mais non sans avoir obtenu des garanties sur l'application de l'arrêté fédéral 2012 (NAR) intégrant le projet FORTA-PRODES. C'est la démarche que j'ai entreprise avec l'UVAM et le soutien de toutes les associations économiques de Suisse romande et de l'USAM.

Pour ce qui est du percement d'un 2<sup>e</sup> tube routier au Gothard, c'est la variante retenue par le Conseil fédéral comme par le Parlement, car, dans un premier temps, elle permet la réfection du 1<sup>er</sup> sans interrompre la circulation sur cet axe, puis, une fois la réfection du 1<sup>er</sup> tube achevée, d'offrir une sécurité nettement améliorée puisque chaque tube supportera le trafic dans une des directions. Cette variante est, d'autre part, absolument nécessaire au bon fonctionnement de l'économie suisse et au désenclavement du Tessin durant la durée des travaux.

tube n'est ni constructif ni promesse d'avenir plus prospère. L'UVAM a pris une autre option: conditionner son soutien au 2<sup>e</sup> tube du Gothard à la reprise, dans le projet de fonds routier FORTA-PRODES, des quelque 400 kilomètres de routes cantonales qui, au sens de l'arrêté fédéral 2012 sur le réseau des routes nationales (NAR), avaient déjà fait l'objet d'un engagement de la Confédération lors de l'accord portant sur la péréquation financière en 2008.

En effet, cet arrêté fédéral 2012 (NAR) concerne 400 kilomètres de routes cantonales dont plusieurs en Valais (route du Grand-St-Bernard, route menant à Loèche-les-Bains, etc.). Coupler cet arrêté avec le programme de développement stratégique des routes nationales (PRODES), qui prévoit de nombreux aménagements

provisoires devraient être démantelées au terme des travaux de réfection et contraindront le Tessin à l'isolement routier avec la Suisse alémanique durant près de 6 mois. Lorsque l'on mesure l'importance des relations commerciales entre la Suisse et l'Italie, on ne peut décentrement admettre qu'elles soient entravées pour une aussi longue durée. ■

**Un Gothard sûr pour toute la Suisse.**

tunnel-du-gothard-oui.ch

tunnel du gothard **Oui** +

# OUI à un système de sécurité durable

## UVAM

## Les arguments principaux

**E**n construisant le tunnel du Gothard, la Suisse a créé il y a 35 ans un axe de liaison essentielle dans le réseau des routes nationales. Dans une dizaine d'années, cet ouvrage devra être rénové: c'est incontestable. Le peuple sera appelé à décider, vraisemblablement le 28 février 2016, si la réfection du plus long tunnel routier à travers les Alpes doit être faite en construisant un deuxième tube. Après un examen minutieux de toutes les variantes possibles, le Conseil fédéral et le Parlement ont opté pour cette solution. Une fois le deuxième tube terminé, le trafic pourra être dirigé dans le nouveau tube de réfection et l'ancien tunnel du Gothard pourra être assaini correctement. Après la fin des travaux de réfection, une voie sera ouverte dans chaque tube, sans circulation périlleuse en sens inverse, et dotée d'une nouvelle bande d'arrêt d'urgence. La constitution et la loi garantissent que le nombre des véhicules empruntant le tunnel du Gothard ne sera pas plus important qu'actuellement.

**Aujourd'hui, camions et voitures se croisent dans un espace restreint sur environ 17 kilomètres. Le grave accident de 2001, qui fit onze morts, en est une conséquence tragique.**

Un comité référendaire veut transborder provisoirement le trafic sur le rail pendant la période de réfection. Ces propositions de réfection ont été clairement rejetées par le Conseil fédéral et le Parlement. Le but du projet fédéral est d'amener le tunnel routier du Gothard aux normes de sécurité qui prévalent aujourd'hui et de maintenir durablement la disponibilité de l'important axe nord-sud, c.-à-d. sans couper le Tessin du reste de la Suisse pendant la phase de réfection.

### La réfection est indispensable et incontestée

Pendant plus de six ans, le Conseil fédéral et le Parlement ont étudié sérieusement et en détail différentes possibilités quant à la meilleure manière de rénover le tunnel routier du Gothard.

Les différentes variantes ont été testées sous toutes les coutures. Notamment, la mise en service d'une chaussée roulante servant à transborder provisoirement les voitures de tourisme et les camions pendant la réfection du tunnel routier. Le résultat de cet examen détaillé est clair. La construction d'un tunnel de réfection au Gothard est de loin la meilleure solution.

### Oui à davantage de sécurité pour le trafic routier

Un tunnel dangereux avec circulation bidirectionnelle et sans bande d'arrêt d'urgence peut, au moyen d'une réfection intelligente, être transformé en système de tunnel sûr et moderne répondant aux normes actuelles de sécurité. Aujourd'hui, camions et voitures se croisent dans un espace restreint sur environ 17 kilomètres. Le grave accident de 2001, qui fit onze morts, en est une conséquence tragique. La construction d'un deuxième tube de réfection permettra, grâce à la séparation des sens de circulation et à une nouvelle bande d'arrêt d'urgence, d'améliorer fortement la sécurité.

Le périlleux trafic de contournement par les cols alpins du San Bernardino, du Simplon, du Gothard ou du Grand-Saint-Bernard pourra être limité. Le trafic peut être redirigé dans le tunnel de réfection sans surcharger ces cols alpins et les routes cantonales adjacentes. Lors des dernières longues fermetures du tunnel routier du Gothard après des accidents ou des éboulements, le trafic sur ces axes a partiellement doublé, voire triplé.

## Oui à des investissements sûrs au lieu de bricolages insuffisants

La construction d'un deuxième tube constitue une solution durable et sûre. Pendant la réfection de l'ancien tube, le trafic sera redirigé dans le nouveau tunnel. Une fois la réfection terminée, le trafic s'écoulera sur une voie par tube avec des bandes d'arrêt d'urgence. La constitution et la loi garantissent que les capacités ne seront pas augmentées. Pour les motifs suivants, la construction d'un deuxième tube est la solution de réfection la plus intelligente.

- Un deuxième tube permet une réfection intelligente sans devoir bloquer la liaison routière du Tessin pendant trois ans.
- Entreprendre les travaux de réfection du tunnel du Gothard sans deuxième tube nécessiterait la construction de quatre ou même six stations de chargement pour le transport ferroviaire des camions et voitures de tourisme. L'ensemble des véhicules devraient être chargés sur les rails dans d'onéreux terminaux provisoires dans les vallées alpines vers Biasca/Airolo et Erstfeld/Göschenen. Selon les variantes, deux terminaux surdimensionnés s'y ajouteraient vers Chiasso et Bâle.
- La construction, l'exploitation et la démolition de quatre installations de chargement peuvent coûter plus de 2 milliards de francs sans apporter de valeur ajoutée durable. Dans le cas de six installations de chargement, le transbordement provisoire reviendrait même plus cher que la construction d'un deuxième tube.

■ De précieuses terres agricoles des étroites vallées alpines et/ou près des frontières seraient défigurées et bloquées pour plusieurs années. Au total, il faudrait des installations de chargement de la taille de 22 terrains de foot, soit les plus grandes d'Europe – plus grandes que les installations devant l'Eurotunnel à Folkestone en Angleterre.

■ Même dans le meilleur des cas et sans la moindre panne ou ralentissement lors du chargement, les capacités de la solution de transbordement ne suffiraient pas. Pour une circulation identique à l'actuelle, ce sont mille heures d'embouteillages prévues par direction et par an.

■ Comme l'ont montré les événements de l'été 2015 avec des chutes de pierres et une collision ferroviaire à Erstfeld, des dérangements occasionnent déjà des embouteillages au Gothard.

Les stations de transbordement promettent le chaos au Gothard. Les camions et voitures chercheront des routes de contournement et surchargeront le trafic sur le Plateau et les passages alpins en Suisse romande et dans les Grisons.

■ Le tunnel routier devra toujours être rénové tous les quarante ans. Chaque génération devra dès lors faire face au moins une fois à cette exigence. Rien qu'en perspective de ces réfections futures, la construction d'un deuxième tube est une solution intelligente. Si l'on recourt aujourd'hui à un coûteux transbordement provisoire, les générations futures devront encore et encore supporter des dépenses inutiles pour des installations provisoires.

## Oui à la sécurité pour l'économie suisse

L'Italie du Nord est l'un des partenaires économiques les plus importants de la Suisse. Des entreprises de tous les cantons exportent et importent des marchandises à travers le Gothard et les frontières extérieures du Tessin vers l'Italie (valeur des marchandises pour 2014: plus de 9 milliards de francs) et dépendent impérativement d'une connexion routière fonctionnelle. Nos entreprises luttent contre les effets du franc fort. Les entreprises exportatrices voient déjà leurs emplois menacés. Nous ne pouvons pas nous permettre en plus de couper volontairement la liaison vers nos débouchés.

Une longue fermeture du tunnel nuirait aussi particulièrement à l'économie locale des cantons du Tessin, d'Uri et des Grisons. L'impact économique d'une réfection sans construction d'un deuxième tube, impliquant une fermeture de longue durée du tunnel, se traduirait par des pertes de 100 à 300 millions de francs pour ces régions.

## Oui au tunnel de réfection - oui à la cohésion nationale

La construction d'un tunnel de réfection au Gothard permettra de rénover l'ancien tube sans interrompre la liaison routière entre le Tessin et le reste de la Suisse. Une solution provisoire de transbordement telle que celle demandée par le comité référendaire isolerait le Tessin du reste de la Suisse pour plusieurs années. Nous ne pouvons pas le tolérer. La Suisse ne doit pas abandonner des régions entières. Rien que par respect vis-à-vis de ces cantons et pour la cohésion nationale, il faut dire oui au tunnel de réfection au Gothard. ■



## En bref

### La modification de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine (LTRA) prévoyant la réfection du Gothard par le percement d'un 2<sup>e</sup> tube:

- améliorera fortement la sécurité, grâce à la séparation des sens de circulation et à une nouvelle bande d'arrêt d'urgence;
- permettra de rénover l'ancien tube sans interrompre la liaison routière Nord-Sud;
- contribuera à faire en sorte que les citoyens assument leurs responsabilités et ne feront pas supporter les dépenses d'une nécessaire réfection aux générations futures;
- coûteraient, au final, moins cher que la construction, l'exploitation et la démolition des six installations provisoires de chargement.

**L'UVAM vous invite donc à accepter cette modification de la LTRA le 28 février prochain.**

**Initiative des Jeunes Socialistes «STOP à la spéculation sur les denrées alimentaires»**

# L'ENFER est pavé de bonnes intentions...

UVAM

**L**es Jeunes Socialistes prétendent lutter contre la faim dans le monde en interdisant aux acteurs financiers ayant leur siège ou une succursale en Suisse d'investir dans des instruments financiers se rapportant à des matières premières agricoles - comme le riz ou le blé - et à des denrées alimentaires et de vendre des produits structurés correspondants.

## **L'initiative limite la liberté économique non seulement des entreprises de négoce, mais également des industries agroalimentaires et de la place financière, sans aucune raison scientifiquement avérée.**

Les initiateurs partent du principe qu'il y aurait un lien de causalité direct entre les transactions boursières et la faim dans les pays pauvres. Plusieurs études menées par des organismes internationaux et les faits démontrent que cette hypothèse est fausse. La plupart des denrées agricoles disponibles sur les marchés locaux ne sont pas des marchandises du commerce international et leur prix dépend de l'offre et de la demande locales.

## **L'Ethiopie, un exemple qui contredit les théories des Jeunes socialistes**

L'Ethiopie est un des pays les plus pauvres au monde, a mis sur pied en 2008 un marché à terme principalement consacré au café dans un premier temps. Cinq ans plus tard, environ 2,4 millions de petits agriculteurs couvraient leurs risques à travers cette bourse, où s'échangeaient non seulement du café mais aussi du blé, du sésame, des haricots et du maïs. L'Ethiopie s'est ainsi donné les moyens de développer ses activités agricoles et permettre à ses producteurs de couvrir les risques de long terme. Mais pour fonctionner, le marché à terme a besoin de liquidité : c'est la raison pour laquelle la Banque africaine de développement cherche à attirer des investisseurs financiers pour mettre en place des marchés à terme et les faire fonctionner.

Cette initiative aurait des conséquences désastreuses en Suisse sans rien régler dans les pays en voie de développement. En introduisant une réglementation unique au monde, elle corsèterait à tel point les entreprises établies en Suisse actives dans les matières premières et l'agroalimentaire que l'on doit s'attendre à des délocalisations, des pertes d'emplois et de recettes fiscales.

Pour combattre la famine, d'autres moyens ont fait leurs preuves. La Suisse s'engage ainsi, de manière efficace, avec des projets d'aide et de développement ciblés.

### **L'initiative ne se fonde sur aucun fait avéré**

La faim dans le monde constitue un défi majeur. Faire croire comme les Jeunes Socialistes qu'agir contre les marchés financiers permettra de résoudre ce grave problème, c'est faire de la démagogie. En effet, comme le démontrent de nombreuses études, la plupart des denrées agricoles disponibles sur les marchés locaux ne sont pas des marchandises du commerce international et leur prix dépend de l'offre et de la demande locales.

En d'autres termes, la fixation des prix de matières premières agricoles ne dépend pas d'activités financières sur les marchés à terme, mais de facteurs tels que :

- des phénomènes climatiques et météorologiques (sécheresses, inondations, etc.);
- des facteurs géopolitiques (conflit en Ukraine en 2014, guerre civile en Côte d'Ivoire en 2008, etc.);
- des choix de politiques agricoles;
- des restrictions à l'exportation et à l'importation.

Les prix des produits alimentaires ne sont pas en hausse, bien au contraire. En termes réels, ils sont en baisse depuis un siècle et au plus bas depuis six ans ainsi que sur le long terme. C'est ce qu'affirme la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), une autorité neutre et incontestable en la matière.

### **L'initiative étouffe les entreprises sous la bureaucratie sans nourrir personne**

L'initiative engendre un appareil bureaucratique coûteux pour contrôler comment et avec qui des entreprises ont conclu des contrats à terme sur des biens tels que le maïs, le blé ou le café. Cela pose plusieurs problèmes majeurs. Elle interdit aux investisseurs d'intervenir sur des marchés à terme. Il y a une exception toutefois : ils peuvent conclure



[Visionnez la vidéo >>>](#)



## Les emplois

Selon les estimations du Conseil fédéral, le secteur du négoce est constitué d'environ 570 entreprises – dont près de 400 sur l'Arc lémanique – soit plus de 12500 emplois. Leurs activités contribueraient à hauteur de 3,9 % du PIB suisse. Dans le canton de Zoug, cette branche verse 20 % des impôts fédéraux et à Genève, les négociants de matières premières paient 18 % des impôts cantonaux sur les entreprises.

un contrat s'ils sont en mesure de prouver que la contrepartie est un producteur ou un négociant qui cherche à couvrir une transaction physique (hedging). Dans les faits, il n'est pas possible de satisfaire cette condition, car les transactions sur les marchés à terme sont anonymisées de sorte que les acteurs financiers ne connaissent jamais la contrepartie ni ses motivations. Et comme ces transactions sont presque toutes effectuées sur des marchés à terme situés à l'étranger, la Suisse ne peut rien y changer. La Bourse de Chicago n'acceptera pas des prescriptions du Conseil fédéral relatives à l'organisation de ses activités. En conséquence, la Suisse devrait interdire purement et simplement ces investissements à ses acteurs financiers, dont font également partie nos caisses de pension.

### Une intervention majeure et injustifiée dans la liberté économique

L'initiative limite la liberté économique non seulement des entreprises de négoce, mais également des industries agroalimentaires et de la place financière, sans aucune raison scientifiquement avérée. Si les secteurs bancaires et du négoce seront les premiers touchés, les industries agroalimentaires en subiront également les conséquences puisqu'elles ont également besoin de conserver l'accès aux marchés agricoles à terme pour anticiper leurs coûts de production. Elles doivent en effet s'assurer contre les risques liés à l'achat, le transport et le stockage des marchandises nécessaires à la fabrication de leurs produits.

### Suppression d'emplois et baisse des recettes fiscales

La Suisse dispose d'une tradition séculaire dans le négoce des matières premières. Ce secteur ainsi que la place financière contribuent grandement à la création de valeurs ajoutées et représentent des milliers d'emplois en Suisse. En se dotant de la législation la plus sévère au monde, notre place économique perdrat en compétitivité. Or, les entreprises basées en Suisse font déjà face à des défis de taille avec le franc fort, la très grande incertitude quant à

la poursuite de la voie bilatérale avec l'Union européenne, ou encore la réforme de la fiscalité. L'initiative aggraverait davantage les difficultés rencontrées par de nombreuses sociétés.

Elle entraînerait une perte de compétences et de connaissances acquises en Suisse, mais également des délocalisations vers des places financières concurrentes comme Londres ou les Etats-Unis pour les grandes entreprises, et des faillites pour les centaines de PME qui se sont spécialisées dans des marchés de niche. Des pertes d'emplois et de recettes fiscales seraient inévitables. ■



## En bref

### L'initiative populaire «Pas de spéculation sur les denrées alimentaires» doit être refusée:

- car la Suisse dispose déjà d'une réglementation encadrant le commerce de produits dérivés;
- car les règles suisses sont équivalentes à celles en vigueur aux Etats-Unis et dans l'Union Européenne;
- car son acceptation imposerait une législation unique au monde et très bureaucratique;
- car, au final, ce sont les entreprises et les contribuables suisses qui devraient payer la facture.

**L'UVAM vous invite donc à rejeter cette initiative le 28 février prochain.**

# Groupe Mutuel Entreprise

## Un savoir-faire de haut niveau à votre service

Rejoignez un groupe solide. Aujourd'hui, plus de 18'000 entreprises nous font confiance et ont trouvé, auprès du Groupe Mutuel, une solution et un service sur mesure. Comme elles, bénéficiez des compétences du spécialiste de toutes les assurances de personnes:

**Indemnité journalière  
maladie**

**Prévoyance  
professionnelle**

**Assurance-accidents**

**Programme  
d'assurance collectif**



### Votre contact

Pascal Collaud, responsable Vente Suisse

Tél. 0848 276 537 – info@brokerstreet.ch

Rue des Cèdres 5, Case postale, CH-1919 Martigny

[www.groupemutuel.ch/entreprise](http://www.groupemutuel.ch/entreprise)



**Groupe Mutuel** | Santé® | Vie® | Patrimoine® | **Entreprise®**  
Association d'assureurs

**Swiss Power Group.**

# Jour férié ≠ jour «FERIEN»

Par Marcel Delasoie  
Secrétaire général UVAM



**N**otre quotidien cantonal a récemment traité le sujet des jours fériés. A la lecture de cet article, il m'est apparu indispensable de remettre le jour férié au milieu du calendrier.

**Si, comme cette année, la Saint-Joseph tombe sur un samedi, on ne va pas pour autant bouder Joseph et le remplacer par Clémence le lundi 21 mars ! On a le droit de célébrer les fêtes religieuses le week-end.**

La Suisse connaît deux catégories de jours fériés: les jours fériés chômés (pas obligatoirement payés) et le 1<sup>er</sup> août sur lequel nous avons voté il y a quelques années, la loi précisant que ce jour de fête nationale est payé. En Valais, nous connaissons 9 jours fériés annuels officiels (voir tableau ci-dessus).

Vous constaterez qu'on n'y trouve, ni Pâques, ni Pentecôte, ni le jeune fédéral; tout comme dans d'autres cantons à prédominance protestante, on n'y trouvera pas la St-Joseph, la Fête-Dieu ou encore l'Assomption.

Toute autre situation que ces huit jours chômés et 1 jour payé (1<sup>er</sup> août) résulte d'un accord entre employeur(s) et travailleur(s). La plupart des conventions collectives de travail prévoient que tous ces jours fériés sont payés. Pour un travailleur payé au mois, son salaire sera identique, que le mois compte ou non des jours fériés. Pour les travailleurs payés à l'heure, les jours fériés tombant sur un jour ouvrable et engendrant une perte de salaire seront en général in-

demnisés. Mais en aucun cas, le travailleur payé à l'heure ne reçoit une indemnité pour un jour férié qui tomberait sur un jour où il n'est pas censé travailler, puisqu'il ne subit pas de perte de salaire. Alors, quand je lis qu'il faudrait remplacer les jours fériés qui tombent sur le week-end, ça m'irrite au plus haut point. Pourquoi le Valais fête-t-il la Saint-Joseph ? Parce que c'est un canton sensible aux coutumes de la religion catholique et qu'octroyer un congé ce jour permet à qui le souhaite de célébrer comme il se doit cette fête, qu'elle tombe sur un samedi ou un lundi. Si, comme cette année, la Saint-Joseph tombe sur un samedi, on ne va pas pour autant bouder Joseph et le remplacer par Clémence le lundi 21 mars ! On a le droit de célébrer les fêtes religieuses le week-end. Qu'on se le dise ! Et l'on pourra sans autre fêter Noël, quand bien même le 25 décembre 2016 est un dimanche.

## Employé de l'Etat favorisé

Ceci m'amène à examiner de plus près la situation des fonctionnaires. Il apparaît qu'en plus des jours fériés officiels communiqués par l'Etat du Valais, ces derniers bénéficient de 5,5 jours fériés supplémentaires plus 4 jours à discrédition du Conseil d'Etat !

## Jours fériés en Valais

1. Nouvel-An	Vendredi	1 <sup>er</sup> janvier 2016
2. St-Joseph	Samedi	19 mars 2016
3. Ascension	Jeudi	05 mai 2016
4. Fête-Dieu	Jeudi	26 mai 2016
5. Fête nationale	Lundi	1 <sup>er</sup> août 2016
6. Assomption	Lundi	15 août 2016
7. Toussaint	Mardi	1 <sup>er</sup> novembre 2016
8. Imm. Conception	Jeudi	8 décembre 2016
9. Noël	Dimanche	25 décembre 2016

(Source: *Etat du Valais, www.vv.ch*)

Le Grand Conseil ayant eu toutes les difficultés à boucler le budget de l'Etat, je me suis intéressé au coût de cette générosité: 3600 employés (sans les institutions paraétatiques, ni les enseignants qui sont hors catégorie en matière de vacances et jours fériés) x 5,5 jours + 2 jours fériés tombant sur le week-end et compensés ultérieurement (cadeau du Conseil d'Etat) = 27 000 journées de travail, soit 120 postes à plein temps, correspondant à un coût de 18 millions de francs. Si en matière de budget c'est l'austérité, en ce qui concerne les jours fériés, c'est plutôt l'opulence. Cela a échappé à BakBasel, mais n'échappera certainement pas à notre Gouvernement dans le cadre d'ETS2. ■

**Loi fixant le traitement des fonctionnaires et employés de l'Etat du Valais Art. 29 – Jours chômés: Outre les jours fériés cantonaux, sont considérés comme jours fériés: Vendredi Saint, lundi de Pâques, 1<sup>er</sup> mai (demi-journée), lundi de Pentecôte, 1<sup>er</sup> Août, veille de Noël (demi-journée), le 26 décembre ou le premier jour ouvrable qui suit la fête de Noël, ainsi que la veille du Nouvel-An (demi-journée).**

## Électricité et technique du bâtiment

# L'Etat tue-t-il L'ÉCONOMIE privée ?

Par Pascal Vuistiner

Journaliste

**L**a question mérite d'être posée tant les groupes publics ou parapublics comme Alpiq InTec et Groupe E Connect sont en train de tuer les PME existantes en pratiquant une concurrence pour le moins déloyale. La

**Ce qui nous inquiète, c'est que ce sont des entreprises publiques payées par nos impôts et qui disposent donc de moyens publics sans commune mesure avec nos petits moyens de petites PME.** Philippe Grau, président AVIE

situation est tendue, notamment dans le secteur des installations électriques.

Et si, contre toute attente, l'ennemi mortel pour les PME valaisannes ne venait ni de la LAT et ni de la Lex Weber, mais bien de l'Etat lui-même. C'est malheureusement l'impression qui ressort d'une enquête menée en Valais ces dernières semaines dans les milieux de la construction, en particulier pour les entreprises actives dans le secteur des installations électriques.

Le constat est unanime. De grands groupes publics et parapublics (Alpiq InTec, Groupe E Connect, BKW, EWS, Holdigas) sont en train de conquérir le marché en pratiquant des prix très bas qui risquent de poser d'énormes problèmes. «C'est la guerre», confirme Philippe Grau, ancien directeur de l'entreprise Grau Electricité à Monthey. «Ces grands groupes publics pratiquent des prix très bas et remportent des marchés publics importants. La concurrence sur les prix est évidemment extrêmement dommageable pour les PME actives dans le secteur, mais le pire pour nous, c'est que nous nous battons contre des entreprises publiques dont les actions sont détenues par l'Etat, c'est-à-dire nous, les citoyens. En clair, nous nous faisons voler notre travail par des entreprises publiques que nous finançons à travers nos impôts et à travers un monopole de la fourniture d'électricité. C'est quand même un monde !», s'insurge celui qui est aussi président des installateurs-électriciens valaisans.

### Une concurrence déloyale

De l'avis de toutes les entreprises contactées, le problème est récent, mais il gagne en importance ces derniers mois (cf encadré : *Quelques exemples parlants*). «Les choses ont mal tourné lorsque ces grands groupes ont commencé à perdre de l'argent sur le marché de la vente de l'électricité. Pendant des années, leurs affaires marchaient très bien. Tout allait bien. Or, depuis 2-3 ans, Alpiq par exemple, mais ce n'est pas le seul, engrange des pertes colossales. Résultat des courses, il faut trouver de nouveaux marchés, trouver de nouveaux débouchés. Et la solution développée c'est clairement de se lancer sur le marché de la construction en venant concurrencer directement les PME





existantes. Ce n'est pas la concurrence qui nous fait peur, elle a toujours existé et c'est juste normal. Ce qui nous inquiète, c'est que ce sont des entreprises publiques payées par nos impôts et qui disposent donc de moyens publics sans commune mesure avec nos petits moyens de petites PME. La concurrence est tout simplement faussée. Nous sommes en train de nous tirer une balle dans le pied», indique un Philippe Grau bien décidé à se battre pour empêcher que son entreprise, l'une des plus anciennes de Suisse romande fondée en 1907, ne disparaîsse. «Ma fille, Géraldine, vient de reprendre une entreprise qui emploie 94 personnes. C'est la 4<sup>e</sup> génération et je n'envisage pas de lâcher le combat. Nous allons tout faire pour éviter de nous faire dévorer par un de ces gros, mais ce ne sera pas facile, j'en suis bien conscient».

Pour son collègue de Martigny, Bernard Michelod, à la tête d'un bureau technique dans le secteur du chauffage, sanitaire et ventilation, le même constat amer est de mise. «La situation est intenable. Beaucoup de grands marchés publics nous passent sous le nez. Ce qui me froisse le plus, c'est que si nous laissons aller nous allons vers un système à la française dans lequel d'énormes groupes font un peu de tout sans que l'on sache très bien qui tire les ficelles de quoi. Pour l'économie privée, ce serait une énorme perte. Mais aussi pour les compétences et le savoir-faire local, sans parler des salaires et des impôts que les entreprises locales ne pourront plus payer dans les communes où elles sont installées. Car de ce point de vue-là, ces grandes sociétés qui n'ont pas leur siège en Valais, ne paieront pas un centime chez nous. Elles ne le faisaient déjà pas pour la vente de l'électricité hydraulique, elles ne vont pas commencer à le faire maintenant».



## Quelques exemples parlants

En juillet 2014, à Leysin, Groupe E Connect remporte un marché public en étant très largement en dessous du prix le bas. Une différence de l'ordre de 50 000 francs. A Collombey-Muraz, le Groupe E Connect toujours décroche un appel d'offres pour l'installation électrique en étant 150 000 francs moins cher que le prix le plus bas.

Et ça continue, en novembre 2015 lorsqu'Alpiq InTec remporte à Sion, pour l'école professionnelle technique de Sion, un appel d'offres pour la ventilation et conditionnement d'air en étant, là aussi, nettement en dessous du prix le plus bas. Même configuration pour le chauffage où Alpiq InTec décroche le mandat en pratiquant le prix le plus bas.

Dans un marché public où seul le prix compte, c'est évidemment toujours l'entreprise qui offre le prix le plus bas qui l'emporte. Résultat des courses, certains insiders commencent à évoquer l'existence de caisses noires dans ces grands groupes qui leur permettent de pratiquer des prix en moyenne 20 % plus bas. Pourquoi? Essentiellement pour anticiper la libéralisation du marché de la fourniture d'électricité et avoir ainsi un accès plus direct aux clients, au marché. En un mot, marquer son territoire.



### ► Un appel pour plus de solidarité valaisanne

Pour Jean-Albert Ferrez, directeur général d'énergies sion région (**esr**), pas question de minimiser les inquiétudes des milieux de l'installation électrique en Valais. «Le problème est là. Les grands groupes hors canton attaquent le marché local, car leurs marges dans leur métier de base sont minimes voire inexistantes. Ce n'est plus une tendance, c'est la réalité». Certes, mais alors pourquoi **esr**

### **Nous devons nous soutenir en Valais pour éviter que les grands groupes hors canton ne contrôlent bientôt tout le marché.** Jean-Albert Ferrez, directeur général **esr**

dispose d'une branche d'installations électriques sous le nom d'**esr Inside SA** et concurrence donc aussi les entreprises de la place? «Il s'agit d'une activité historique qui remonte aux débuts de la société. Plus de 30 personnes sur nos 300 employés sont concernées, ce chiffre est stable ces dernières années. Avec nos 7 dépôts dans la région, nous sommes intégrés dans le paysage local et nous ne pratiquons pas de dumping. Nous n'avons aucune envie de casser le marché, mais plutôt de proposer, chaque fois que c'est possible, un partenariat valaisan sous la forme d'un consortium pour lutter pour les grands marchés. Et, parfois, ça marche. Autre point qui nous tient à cœur,

c'est le maintien, dans les vallées latérales en particulier, de compétences locales dans ces métiers. Aussi, lorsque des entrepreneurs locaux arrivent en fin de carrière, nous sommes prêts à discuter de la suite, pas en tant que conquérants, mais plutôt comme un partenaire régional, solide et fiable. Nous devons nous soutenir en Valais pour éviter que les grands groupes hors canton ne contrôlent bientôt tout le marché».

Autre exemple du côté de Vernayaz. Le Groupe SEIC-Télédis ne dispose pas d'activités dans le domaine des installations électriques. Il concentre ses compétences dans la fourniture de produits multimédia (télévision numérique, internet et téléphonie) ainsi que dans la distribution et la commercialisation de l'électricité.

En ce qui concerne le multimédia, SEIC-Télédis travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des installateurs et magasins radio-TV établis sur sa zone de desserte, non seulement pour la commercialisation de ses produits, mais aussi pour les installations intérieures dans lesquelles SEIC-Télédis n'est pas du tout actif.

«Pour l'énergie, le Groupe propose des prestations de conseil en économie d'énergie et développe aussi la production solaire, éolienne et mini-hydraulique. Dans ces domaines, SEIC-Télédis joue un rôle de prospection, de coordination de projet et de bureau d'étude uniquement.

Le travail de réalisation est sous-traité en priorité à des entreprises locales. Quant aux prestations de conseil en énergie, le groupe joue un rôle d'information à ses clients qui génère ensuite, selon leur volonté, des mandats à des entreprises régionales afin de réaliser les travaux. Le CREM a ainsi mené une étude dans le district de Martigny qui démontre que de telles prestations de conseils peuvent générer plusieurs dizaines de millions de francs pour des entreprises locales actives dans le secteur de la rénovation», indique le Groupe.

«Nous constatons la reprise d'installateurs de la région par des entreprises de niveau national. Nous sommes sensibles à la perte de compétences et de revenus locaux. Nous sommes convaincus du rôle à jouer par notre société dans le cadre de la stratégie 2050 de la Confédération et le développement de nouveaux services. Notre vision est de s'appuyer sur les acteurs régionaux pour les réalisations sur le terrain», conclut SEIC-Télédis.

### La riposte s'organise

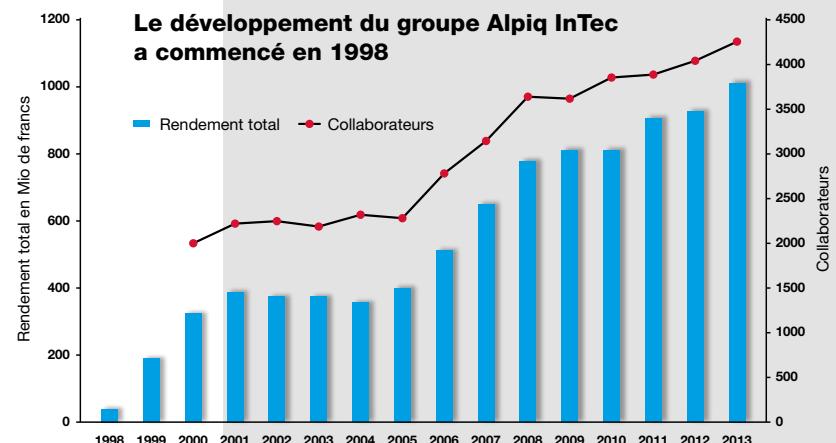
Face à ce danger mortel, les installateurs-électriciens n'ont plus le choix. Pour se faire entendre, la riposte s'organise. Des lettres aux membres des conseils d'administration de ces groupes sont en cours d'envoi. Des courriers de lecteur aussi. «Nous les interpellons en leur demandant si leur mission consiste à faire disparaître un tissu économique privé au profit d'entreprises détenues par l'Etat. Mais ce n'est pas facile de faire bouger les politiques qui sont dans ces conseils. Pour le moment, nous n'avons pas réussi à les sensibiliser», reconnaît Philippe Grau.

Autre souci plus concret, des membres romands présents dans les comités des associations professionnelles censées défendre les intérêts de la branche en Suisse romande ont vendu leur entreprise à un grand groupe. Difficile donc ensuite de leur demander de se mobiliser... contre leur sauveur.



## Le développement fulgurant d'Alpiq InTec

Le développement d'Alpiq InTec commence en 1998. A ce moment-là, Alpiq InTec ne compte qu'environ 200 personnes pour un chiffre d'affaires de l'ordre de quelques dizaines de millions. Aujourd'hui, le groupe compte plus de 4600 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de près de 1,1 milliard de francs suisses. Un monstre est né et ce n'est pas fini puisqu'il ne se passe presque pas une semaine sans qu'une PME, un bureau d'ingénieur, un spécialiste, ne basculent dans l'escarcelle de l'un de ces grands groupes qui ne voient plus beaucoup d'avenir dans leur métier de base et qui investissent donc à tour de bras pour se diversifier.



## La réponse des accusés

**GROUPE E CONNECT SA** | Pour Michel Beaud, directeur du Groupe E Connect SA, «le marché valaisan est un marché ouvert dans lequel Groupe E Connect a identifié des opportunités pour y développer ses prestations. Il y avait une place pour nous en Valais et nous avons choisi de l'occuper. Je n'y vois donc absolument rien de déloyal. Groupe E Connect SA est actif dans 5 domaines clefs : les installations électriques, les tableaux électriques, les pompes à chaleur, les systèmes de télécommunication et les installations solaires. La société (respectivement ses prédecesseurs EEF Connect et EEF) développe ses activités depuis plus de 100 ans. Elle est aujourd'hui bien établie sur le marché et a atteint un niveau de spécialisation et de performance élevé. Groupe E Connect travaille dans un marché concurrentiel et est soumise aux règles de celui-ci. Entreprise responsable, elle répond à des appels d'offres en respectant les prix du marché, ce qui lui permet d'assurer sa pérennité économique.

Les collaborateurs de Groupe E Connect actif en Valais sont majoritairement valaisans. Groupe E Connect crée donc des places de travail en Valais et, de par sa notoriété, permet de conserver des postes de travail dans la région alors qu'ils pourraient être menacés par des entreprises étrangères. L'activité de Groupe E Connect constitue donc une contribution concrète et responsable à l'économie valaisanne, ce qui nous tient particulièrement à cœur.

La question n'est pas de savoir si ces sociétés arrivent à lutter contre les grands groupes en mains publiques (Groupe E Connect est une société de Groupe E, elle-même société anonyme de droit privé majoritairement en mains publiques), mais bien de savoir si elles arrivent à lutter contre les grands groupes en général, qui peuvent être en mains privées, cotées en bourse ou parfois même en mains étrangères. Le développement de nos activités est le résultat d'une stratégie de croissance réfléchie, d'un service de qualité et de proximité, de collaborateurs à l'écoute des besoins de ses clients. Nous participons intensément à la formation continue et à la formation d'apprentis dans nos métiers. Par ce biais, nous contribuons activement au développement de la branche par une élévation générale des connaissances, ce qui est bénéfique pour l'ensemble de la corporation.

Je peux confirmer qu'il y a et qu'il y aura toujours d'excellentes opportunités d'affaires pour les PME qui sauront se renouveler et se différencier afin de s'adapter à un marché qui évolue sans cesse. Ces dix dernières années, les PME qui ont été correctement dirigées et qui ont souhaité se développer ont parfaitement réussi à le faire. Etre mis en concurrence a toujours été un élément essentiel dans le développement des entreprises; cette règle fondamentale est aussi valable en Valais».

**ALPIQ INTEC** | Contactée elle aussi par nos soins, la direction d'Alpiq InTec tient à apporter les réponses suivantes aux questions que se posent les entreprises valaisannes. «Alpiq InTec est une société anonyme de droit privé indépendante. L'entreprise appartient certes à Alpiq Holding SA, mais sa clientèle est structurée de manière totalement différente, et elle dispose d'interlocuteurs différents. De plus, elle travaille dans un segment de marché qui n'a rien à voir avec la production énergétique. Chez Alpiq, il n'y a pas de subventions croisées. Cela signifie qu'Alpiq InTec opère sur le marché de la même manière que toute autre entreprise du secteur, qu'elle se mesure à la concurrence et qu'elle prend part aux appels d'offres publics».



Du côté de Berne, aussi, les choses commencent à bouger puisqu'un postulat déposé par Peter Schillinger, conseiller national PLR du canton du Lac Léman, lui-même entrepreneur dans le secteur, a été accepté en décembre 2015. Concrètement, ce postulat demande au Conseil fédéral d'analyser la situation en matière de concurrence entre les entreprises proches de l'Etat ou majoritairement aux mains de l'Etat et les entreprises de l'économie privée. Dans son texte, Peter Schillinger enfonce le clou. «Une analyse de la situation s'impose, car toujours plus d'entreprises étatiques, proches de l'Etat ou contrôlées par l'Etat, profitent de leur position privilégiée pour concurrencer les acteurs de l'économie privée. Peter Schillinger, conseiller national PLR (LU)

**Une analyse de la situation s'impose, car toujours plus d'entreprises étatiques, proches de l'Etat ou contrôlées par l'Etat, profitent de leur position privilégiée pour concurrencer les acteurs de l'économie privée.**

Peter Schillinger, conseiller national PLR (LU)

de leur position privilégiée pour concurrencer les acteurs de l'économie privée. Ce n'est pas la concurrence en soi qui pose problème, mais le fait que la lutte ne se fasse pas à armes égales. Les entreprises en situation de monopole ou de monopole partiel disposent de revenus stables et de garanties étatiques des droits acquis, bénéficiant de capitaux-risques avantageux et sont soumises à une pression faible pour ce qui est des résultats. Cette contribution étatique leur permet ainsi souvent d'agir dans le segment des prix les plus bas. Et enfin, en cas de déconfiture, ce n'est pas le propriétaire/actionnaire privé qui doit supporter les pertes, mais le contribuable par le biais d'un ajustement des taxes, de la correction de bilan ou de la participation de l'Etat». Avec l'acceptation de ce postulat, la balle est maintenant dans le camp du Conseil fédéral. Espérons que le rapport qu'il prépare sera à la hauteur des inquiétudes qui sont bien présentes dans l'économie privée. ■





# Le travail au noir RONGE le secteur du bâtiment

Par Pascal Vuistiner

Journaliste

**L**e travail au noir c'est un peu le cancer des professions du bâtiment. Les temps sont durs, et malheureusement, ils sont de plus en plus durs. La faute à une économie suisse qui végète, et, surtout, à des pratiques qui tuent à petit feu, les entreprises qui respecter les règles et l'éthique professionnelle.

**En clair, si la limitation de vitesse est de 120 km/h sur les autoroutes, mais qu'il n'y a ni contrôles sérieux ni radars, il y a fort à parier que plus personne ne respecterait la loi.**

Au niveau national, les estimations varient entre 35 et 50 milliards de francs, pour l'économie souterraine en Suisse, ce qui représente tout de même entre 5 et 10% du PIB du pays. Le manque à gagner pour l'Etat (impôts notamment) et les assurances sociales (AVS surtout) représente entre 20 et 50% du chiffre d'affaires de cette économie de l'ombre. Son impact est donc très important dans le domaine de la construction. En clair, et pour prendre une comparaison que tout le monde comprend bien, si la limitation de vitesse est de 120 km/h sur les autoroutes, mais qu'il n'y a ni contrôles sérieux ni radars, il y a fort à parier que plus personne ne respecterait la loi. Dans le monde qui nous concerne, c'est malheureusement ce qui est en train de se passer.



Travail au noir et travail illégal sont

en train de tuer les entreprises actives dans le bâtiment.

Tour d'horizon dans cinq cantons romands et surtout, présentation de quelques pistes pour survivre.

► En Suisse, quelque 70 équivalents plein temps (eh oui, vous avez bien lu...) contrôleurs de chantier, essaient tant bien que mal de limiter un peu la casse. Mais ce n'est plus suffisant. Dans les cantons romands, les patrons, les syndicats, appellent à une multiplication des contrôles, mais aussi des sanctions et finalement d'un arsenal législatif pour lutter plus efficacement contre le travail au noir et le travail illégal. Car si les entreprises soumises à la CCT respectent parfaitement les règles, mais que d'autres, non soumises ou illégales, ne respectent rien, alors, le marché est faussé, la concurrence bafouée et les prix s'écroulent avec comme conséquences des pertes d'emploi et donc de savoir-faire, sans parler des travaux parfois mal exécutés par des ouvriers que l'on ne connaît plus et que l'on ne retrouve plus, car ils ont disparu dans la nature.

La réalité du terrain est extrêmement complexe, votre magazine vous propose donc un petit tour d'horizon dans 5 cantons de Suisse romande. Avec à chaque fois, une tentative de proposer des pistes pour que les contrôles soient plus efficaces, plus sérieux, plus dissuasifs. Le but est commun: éradiquer le travail au noir et le travail illégal pour permettre à tous ceux qui respectent la loi de pouvoir continuer à vivre et à faire vivre des dizaines de milliers de collaborateurs en Suisse. En résumé, oui à la concurrence, mais pas déloyale. C'est une question de survie pour tout un pan de notre économie.

#### GENÈVE

### «C'est un peu la guerre.»

**Alain Meylan, directeur des associations professionnelles de la Fédération des entreprises romandes:** «Ici, à Genève, la situation est morose et très compliquée, franchement, et je suis d'un naturel plutôt optimiste, c'est un

**Ce qui manque chez nous à Genève, c'est de pouvoir bloquer un chantier ou carrément de pouvoir le fermer si nous avons des soupçons de graves infractions.**

peu la guerre. Les contrôles existent (14 contrôleurs pour tout le secteur de la construction), mais ce n'est évidemment pas et plus suffisant. Nous devons trouver des solutions et des pistes pour renforcer le système législatif. Je vous donne un exemple. Une fois qu'un cas est découvert, il se passe souvent des mois et des mois avant qu'une décision intervienne, car il existe de nombreuses possibilités de pourrir le dossier et de gagner du temps, ce que certains avocats ont très bien compris. Et comme dans nos métiers les chantiers se déroulent de plus en plus vite, il devient très difficile, voire impossible, de retrouver les coupables qui ont souvent disparu dans la nature.

Autre souci important, le montant des amendes qui sont certes les plus élevées de Suisse romande, mais qui restent trop basses à mon avis. Ce n'est pas assez dissuasif. Ce qui



*Laurent Derivaz: «Les soucis commencent avec la sous-traitance et surtout*

manque chez nous à Genève, c'est de pouvoir bloquer un chantier ou carrément de pouvoir le fermer si nous avons des soupçons de graves infractions. Mais pour y arriver, il faut changer la loi et obtenir des moyens légaux de pouvoir le faire et c'est vrai que sur ce terrain on se retrouve très vite à la limite de la limite. Mais, à la fin, il faut savoir ce que l'on veut. Soit on décide d'éradiquer le travail au noir et l'on se donne les moyens d'y parvenir, soit on continue à faire semblant et les prix s'effondrent.

Genève a été précurseur avec le lancement des badges sur les chantiers. Au début c'était très utile, mais aujourd'hui, nous devons nous reposer la question de leurs utilités pour être plus rapides et plus précis lors des contrôles. Par ailleurs, la caution obligatoire récemment introduite doit encore faire ses preuves et surtout être appliquée rigoureusement pour être efficace».

#### VAUD

### «Les sanctions ne sont pas assez dissuasives.»

**Dominique Martin, secrétaire patronal à la Fédération vaudoise des entrepreneurs:** «La situation sur Vaud est probablement moins grave qu'à Genève, même si les abus sont en augmentation. Dans nos métiers, et c'est historique, nous avons souvent manqué de personnel et donc souvent fait appel à la sous-traitance. C'était le cas à l'époque avec des ouvriers payés à la tâche. Aujourd'hui, je constate que les ouvriers viennent de plus en plus loin, principalement des pays de l'Est. De véritables opérations de commandos sont organisées avec des bus sur des chantiers qui durent 10 jours à peine. Ils sont payés 8 euros de l'heure, dorment dans les bus, travaillent nuit et jour et disparaissent ensuite



*avec les travailleurs détachés qui constituent un immense danger, car ils sont très difficiles à contrôler sérieusement.»*

comme ils sont venus. La pression sur les prix à la baisse devient infernale et si ce genre de pratiques devait se généraliser, alors nos professions sont en grave danger. Et c'est là que notre système comporte des limites.

**Mais, pour moi, la meilleure piste se situe au niveau de la responsabilité sociale des mandataires (collectivités publiques et caisses de pension par exemple), qui pourraient très bien exiger des critères plus sévères pour juguler le travail au noir.**

Sur Vaud, 7 contrôleurs de chantier et un coordinateur s'occupent de tous les métiers du bâtiment. C'est clairement insuffisant. La charge administrative est trop lourde et les sanctions beaucoup trop faibles. Je connais des entreprises qui calculent déjà l'amende dans leur offre en espérant ne pas se faire attraper, mais à la fin, c'est tellement rare que le risque vaut la peine d'être pris.

Pour être plus efficaces, nous travaillons sur la généralisation des cautions et aussi sur l'introduction des badges. Mais, pour moi, la meilleure piste se situe au niveau de la responsabilité sociale des mandataires (collectivités publiques et caisses de pension par exemple), qui pourraient très bien exiger des critères plus sévères pour juguler le travail au noir. Nous y travaillons sérieusement, mais ça risque de prendre encore du temps pour faire comprendre à tout le monde que nous avons tous intérêt à garder des compétences en Suisse ne serait-ce que pour des questions de qualité, mais aussi de proximité. Car le jour où il y a malfaçon, c'est plus difficile d'aller se plaindre en Hongrie ou en Roumanie à condition de retrouver les ouvriers, que de s'adresser à son voisin actif dans le village. C'est un choix de société, le prix ne doit pas être l'unique critère.»



**«Le Valais veut se donner plus de moyens.»**

**Pour Laure de Courten Grand, responsable du groupe des Commissions professionnelles paritaires pour le secteur de l'artisanat et du bâtiment,** le Valais veut se donner plus de moyens pour lutter contre le travail au noir et le travail illégal. Comment? «En étroite collaboration avec l'Etat du Valais et l'inspection cantonale du travail, nous travaillons sur un projet qui devrait être prêt pour 2016. Concrètement, il s'agit de l'engagement de 6 inspecteurs assermentés (2 pour le Bas Valais, 2 pour le Centre et 2 pour le Haut) qui seraient sur le terrain tous les samedis pour contrôler l'application de la CCT et notamment le travail illégal du samedi. De plus, le Valais va engager un inspecteur supplémentaire à 100% pour s'occuper de la problématique des travailleurs détachés qui commence à devenir un sérieux souci chez nous aussi. Le financement de ces nouveaux postes sera pris en charge par les Commissions paritaires des métiers du bâtiment, l'Etat du Valais et le Seco, dans des proportions qui doivent encore être définies. Je dois dire qu'il y a en Valais une volonté commune de trouver des solutions et je salue cette prise de conscience.»

## «Nous devons aller plus vite et frapper plus fort.»

**Marcel Delasoie, directeur de la Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture (FREPP)**: «Il faut commencer par intensifier les contrôles pour préserver les intérêts des professions qui disposent de convention collective de travail (CCT) étendue et des entreprises qui les respectent. Sinon, la concurrence est déloyale et c'est la jungle. Avec la sous-traitance et des salaires horaires au-dessous des 10 euros, impossible pour des entreprises évoluant dans le cadre légal d'être concurrentielles.

Pour intensifier les contrôles, nous avons besoin de trouver un financement solide, d'une part au travers des commissions professionnelles paritaires, mais aussi avec l'aide du SECO dans le cadre des mesures d'accompagnement liées aux bilatérales.

La caution systématique, telle qu'introduite notamment dans la plâtrerie-peinture, et généralisée (y compris pour les entreprises européennes qui souhaitent travailler en Suisse) me paraît être une bonne piste qui pourrait assez rapidement devenir la norme et permettre ainsi un meilleur respect des conditions locales de travail.

Je suis également favorable à une interdiction de revenir travailler en Suisse pour les entreprises et les employés qui ont fauté, même si je me rends bien compte que cela ne sera pas facile à contrôler.

Finalement, les amendes, lorsqu'elles sont prononcées, ne sont bien évidemment pas assez importantes. En cas de récidive, elle doive être beaucoup plus dissuasive et s'élever à au moins 10 % des travaux. Le plus efficace serait, l'arrêt immédiat du chantier.

L'arsenal législatif doit être renforcé pour bloquer des chantiers, mais aussi pour augmenter les contrôles le soir, le week-end, pour organiser des filatures et des enquêtes solides qui nous permettent ensuite d'aller vite et de frapper fort, sinon autant tout arrêter et tout laisser faire. Nous devons mener une réflexion romande pour mieux coopérer et surtout partager des informations, notamment lors des infractions jugées.»

### ► NEUCHÂTEL

## «La sous-traitance finira par nous tuer.»

**Flavio Di Marco, président de l'Association cantonale neuchâteloise des entreprises de plâtrerie-peinture (ANEPP)**: «Le marché est tendu et donc, la situation devient de plus en plus complexe, car nous n'avons pas forcément les moyens d'intervenir pour coincer les tricheurs. A Neuchâtel, nous n'avons que 1,6 poste pour effectuer les contrôles. C'est une misère, surtout si l'on pense que pour un poste, plus de 30 % du temps est consacré à de l'administratif, c'est-à-dire à remplir des rapports sans fin au lieu d'être sur le terrain pour faire des contrôles. En plus, chez nous, les contrôleurs ne sont pas assermentés, car l'Etat n'est pas partie prenante dans les contrôles contrairement aux autres cantons romands.

Donc clairement, pour nous, la grosse priorité de ces prochaines semaines, c'est de convaincre l'Etat de monter sur le bateau de la lutte contre le travail au noir pour nous donner plus de moyens. Nous visons le mois de février 2016 pour faire une avancée décisive sur ce point. Le canton perd des ressources (impôts notamment) si l'économie parallèle n'est pas contrôlée.

**Franchement, la caution généralisée et l'introduction des badges, c'est très bien, mais si, comme sur la route, il n'y a pas de contrôles ni de radars et que les sanctions font rire, alors, on est foutu.**

La sous-traitance, les prix de plus en plus bas, sont comme une peste pour nous. Et si en plus, les collectivités publiques locales ne jouent pas le jeu et ne raisonnent qu'en termes de prix, je ne sais pas très bien où nous allons finir. Je suis patron d'une PME de 20 personnes et lorsque je vois qu'une école au centre-ville de Neuchâtel donne le boulot à une entreprise fribourgeoise qui a cassé les prix, je suis très inquiet. Je ne suis pas contre la concurrence, mais alors à armes égales.

Franchement, la caution généralisée et l'introduction des badges, c'est très bien, mais si, comme sur la route, il n'y a pas de contrôles ni de radars et que les sanctions font rire, alors, on est foutu.»

### FRIBOURG

## «Le personnel détaché constitue un immense danger.»

**Laurent Derivaz, secrétaire patronal à l'Union patronale du canton de Fribourg**: «Sur Fribourg, tout n'est pas rose, même si cela n'a rien à voir avec la situation explosive

de Genève avec les frontaliers. Chez nous, les contrôles sont effectués par 6 contrôleurs qui travaillent main dans la main avec l'Etat. Sur le principe, je considère que c'est assez, mais le gros point noir c'est l'administratif qui bouffe un temps et une énergie considérables. Par exemple, si tout est en ordre, le rapport ne devrait pas faire plus de deux lignes pour dire que tout roule. Dans la réalité, c'est tout autre. Je serais donc très favorable à un ajustement et surtout à des consignes plus claires et plus succinctes pour gagner du temps avec ce qui va bien et se concentrer sur les tricheurs.

### **Ce qui compte, à la fin, c'est de faire des contrôles le soir et les week-ends, lorsque l'on sait que les problèmes se posent.**

Pour les contrôles du samedi, nous avons trouvé une solution qui fonctionne bien avec des contrôleurs auxiliaires qui nous permettent d'être plus efficaces. Ce qui compte, à la fin, c'est de faire des contrôles le soir et les week-ends, lorsque l'on sait que les problèmes se posent. Pas forcément le lundi matin à 10 heures. Nous sommes un peu comme les gendarmes qui sont toujours en retard par rapport aux voleurs. A nous, toute la profession, d'être plus malins et de vraiment avoir envie d'éradiquer ce fléau.

De manière générale, je dirais qu'avec les entreprises suisses, il y a peu de graves problèmes. Les soucis commencent avec la sous-traitance et surtout avec les travailleurs détachés qui constituent un immense danger, car ils sont très difficiles à contrôler sérieusement. Sur Fribourg, je crois que tous les membres de notre association sont sur la même longueur d'onde pour lutter contre cette concurrence déloyale, qui, sinon, risque de tuer nos entreprises.»

tous les secteurs économiques qui ne sont pas au bénéfice d'une CCT étendue. Les Commissions paritaires sont habituellement chargées de faire respecter le contenu de leurs CCT, qui relève de leur seule attribution, et ce en particulier pour les entreprises indigènes. De manière générale, je dirais que le nombre d'inspecteurs n'est probablement pas suffisant, mais nous devons faire avec les moyens dont nous disposons. Les Commissions partiaires, dans le cadre d'un accord particulier, mettent à notre disposition l'équivalent d'un poste.

En Valais, le système fonctionne assez bien, grâce à une très bonne collaboration avec le Ministère public. En cas de suspicions, nous essayons de monter des dossiers solides, bien documentés, qui peuvent déboucher sur des sanctions pénales. Mais, il faut faire attention, car on peut faire tous les contrôles que l'on veut sur le terrain, ce qui compte à la fin, ce sont les enquêtes postérieures que nous devons mener pour trouver les fautifs et les voir sanctionnés. Comme vous pouvez ainsi le constater, nos inspecteurs doivent maîtriser de nombreux paramètres, légaux ou issus des conventions collectives.

### **Je considère l'éventualité d'introduire des badges et une caution dans le cadre des conventions collectives comme de bonnes pistes.**

Je considère l'éventualité d'introduire des badges et une caution dans le cadre des conventions collectives comme de bonnes pistes. Il conviendra néanmoins de renforcer la coordination au niveau suisse et, pour le moins, au niveau romand. Le monde de la construction ne cesse d'évoluer et un canton isolé n'a pas tous les moyens pour mener une campagne de dissuasion et de prévention optimale.» ■

## **VALAIS**

### **«C'est le moment d'accroître la lutte.»**

**Hervé Roh, chef de l'Inspection cantonale de l'emploi en Valais:** «Une chose est sûre: tous les secteurs de la construction constatent un fléchissement dans le cadre de leur volume d'affaires. Nombre d'entreprises concernées se posent des questions quant à leur avenir. Dans ce contexte, je ressens une vraie envie de trouver des pistes pour améliorer encore la lutte contre le travail au noir et le respect des conventions collectives de travail (CCT) dans leur ensemble.

La situation en Valais reste très complexe, selon que l'on parle du travail au noir, du respect des CCT ou encore de la problématique des travailleurs détachés européens. Avec six inspecteurs sur le terrain, nous sommes chargés de contrôler le travail au noir, les travailleurs détachés et





## LE NOUVEL HÔTEL DE MARTIGNY

- **52 chambres modernes et thématiques**
- Le premier restaurant péruvien du canton!
- **4 salles de séminaires**
- L'intégration de personnes en situation d'handicap



---

**Le lieu idéal pour vos séminaires, banquets, lancement de produits, séance de formation, etc. ou encore pour loger vos partenaires!**

**mARTigny Boutique-Hôtel**

Rue des Vorziers 7 | CH-1920 Martigny  
Tél. +41 (0)27 552 10 00 | Fax +41 (0)27 552 10 01  
info@martigny-hotel.ch | www.martigny-hotel.ch



# PARTENARIAT entre économie et social

Par Xavier Sallen

**L**e mARTigny Boutique-Hôtel, opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, est un établissement 3 étoiles supérieur, neuf, avec un service de qualité qui se situe à trois minutes de la gare de Martigny. Il offre

culturels ou tout simplement un relais pour les personnes de passage. Le mARTigny Boutique-Hôtel, à l'architecture moderne et épurée, est composé de 52 chambres tout équipées ainsi que 3 junior suites et 2 suites, toutes personnalisées par les grands noms de l'art.

L'établissement propose des crus d'exception au bar-oenothèque et son restaurant offre deux cartes à choix: l'une met en valeur les produits du terroir alors que la seconde vous fera découvrir, en primeur, des spécialités aux saveurs péruviennes.

## Un hôtel unique

Si le mARTigny Boutique-Hôtel comprend plusieurs particularités, on peut souligner celle d'être, en Suisse, un projet pionnier d'intégration sociale. En effet, parmi les 47 employés, une trentaine sont issus de la Fondation valaisanne en faveur des personnes handicapées mentales (FOVAHM). Ce projet assure aux personnes en situation de handicap une vie valorisante en facilitant le contact avec la clientèle et leur offre une expérience de vie ainsi qu'une formation dans un cadre au plus proche de la réalité économique. Six maîtres socio-professionnels les encadrent afin de permettre ce mariage entre l'économie et le social, assurer une excellente qualité de service et permettre à cette touche différente de s'exprimer par un service venant tout droit du cœur. Bertrand Gross, di-

recteur de l'hôtel nous confie: «Nous sommes une entreprise comme une autre, ne recevant aucune subvention. Afin de couvrir nos charges extraordinaires provoquées par l'intégration, nous recherchons des partenariats avec les entreprises valaisannes, que nous associons à notre démarche, sur nos supports de communication et par l'organisation d'événements promouvant leur image.»

## La qualité avant tout

Le directeur du mARTigny Boutique-Hôtel tient à souligner que si l'idée imaginée par la FOVAHM trouve son origine dans l'envie de rapprocher le monde du handicap avec la réalité économique de tous les jours, l'intégration n'est ni une vitrine publicitaire ni une excuse pour proposer un service insuffisant ou des produits de moins bonne qualité. Il faut avouer que le projet dans son ensemble est une réussite.

N'hésitez plus et lors d'organisation de séminaires, de banquets, d'after work, de conférences de presse ou tout autre événement, venez découvrir ce nouveau lieu et profitez du dévouement de tout le personnel du mARTigny Boutique-Hôtel qui se fera un plaisir de vous servir comme il se doit. Vous repartirez convaincus que les personnes en situation d'handicap ont quelque chose à nous apporter, intangible mais ô combien apaisant! ■

**Ce projet permet aux personnes en situation de handicap de leur offrir une expérience de vie ainsi qu'une formation dans un cadre au plus proche de la réalité économique.**

toutes les prestations dignes de ce nom, que ce soit pour des séminaires jusqu'à 70 personnes, des séjours

**Le mARTigny Boutique-Hôtel, c'est:**

3 étoiles supérieur;  
47 employés, dont 30 personnes en situation d'handicap;  
4 salles de séminaires, jusqu'à 70 places;  
52 chambres, dont 5 suites au nom d'un artiste réputé;  
1 excellente offre de banquets.

L'établissement est le fruit d'un partenariat entre la Fondation valaisanne en faveur des personnes handicapées mentales (FOVAHM) et la Fondation Pierre Gianadda au concept unique réunissant l'intégration de personnes avec handicap, l'art et la gastronomie.

# Les performances de pointe – une histoire de famille.

## LA NOUVELLE FAMILLE TRANSIT

Quand c'est la taille qui compte, la nouvelle famille Transit séduit dans chaque catégorie. Affichant un volume de chargement de 2,3 m<sup>3</sup> à 15,1 m<sup>3</sup> ainsi qu'une charge utile pouvant atteindre 2,7 t, les modèles Transit relèvent chaque défi. Grâce à des technologies d'avant-garde, la nouvelle famille Transit vous offre une mobilité plus flexible, plus efficiente et plus sûre – sur demande, également avec transmission 4×4 sur le nouveau Transit. Tous les membres de la famille Transit bénéficient de 3 ans de garantie Ford Protect jusqu'à 100'000 km et de 12 ans de garantie contre la corrosion. Actuellement chez votre concessionnaire Ford.

Avec  
prime  
Winner



### TRANSIT COURIER

DÈS FR.

**10'090.-**

### TRANSIT CONNECT

DÈS FR.

**12'490.-**

### TRANSIT CUSTOM

DÈS FR.

**17'990.-**

### TRANSIT

DÈS FR.

**18'990.-**



ford.ch

**SION Garage Kaspar SA 027 327 72 73**

**SIERRE Durret Automobiles SA 027 452 30 50**

**COLLOMBEY Ecoeur Automobiles SA 024 473 47 47**

**MARTIGNY Garage Kaspar SA 027 722 63 33**

**SAINT-MAURICE Ecoeur Automobiles SA 024 486 22 22**

**VOLLÈGES Garage du Catogne SA 027 785 18 34**

Offres réservées exclusivement aux clients commerciaux inscrits au registre du commerce, valables jusqu'au 31.03.2016 auprès des concessionnaires Ford participants. Des changements concernant les rabais et les primes peuvent intervenir en tout temps. Prix TVA non comprise.

# Les métiers et formations à la rencontre de la RELÈVE !

Par David Genolet  
Directeur FVS Group



**R**endez-vous essentiel dans le choix de son orientation professionnelle, la 5<sup>e</sup> édition du Salon des Métiers et Formations aura lieu du 8 au 13 mars 2016 au CERM de Martigny.

**Pendant six jours, toutes les possibilités de formations et d'emplois dans notre canton et en Suisse sont rassemblées.**

A cette occasion, 9000 écoliers valaisans du cycle d'orientation se rendront à Martigny avec leur classe du mardi au vendredi. Ils pourront ainsi s'informer sur les possibilités de décrocher un poste ou sur le chemin à parcourir pour y parvenir et échanger avec les huitante exposants. Le week-end près de 9000 personnes, enfants et parents, sont à nouveau attendus et auront l'opportunité de découvrir toutes les formations à disposition. Plus de 400 métiers seront présentés sur des stands interactifs et dynamiques.

**YOUR  
CHALLENGE**

## Une énorme palette de métiers

L'objectif de ce Salon est de donner les informations primordiales dans le choix de l'avenir professionnel. Pendant six jours, toutes les possibilités de formations et d'emplois dans notre canton et en Suisse sont rassemblées. La plupart des associations professionnelles, des écoles, des collèges, des universités, des HES-SO et des instituts de formation, ainsi que de nombreuses entreprises ont répondu présent à ces journées.

## EVENT



LAFOUINOGRAFE.COM



LAFOUINOGRAFE.COM

### Le salon

Organisé par le FVS Group en collaboration avec l'Union valaisanne des arts et métiers (UVAM) et l'Etat du Valais – Service de la formation professionnelle –, Your Challenge est un complément biannuel à la Journée des métiers élaborée par les cycles d'orientation. Bilingue, cette manifestation accueillera les élèves du Haut-Valais le vendredi 11 mars 2016.

Réparti en huit secteurs (Nature et construction, Commerce - transport - sécurité, Etat du Valais, Art - médias - habillement - esthétique, Santé - social - enseignement, Alimentation - hôtellerie - tourisme, Technique - industrie, Formation supérieure et continue), ce Salon est l'endroit idéal pour présenter une approche pratique des métiers à ses jeunes visiteurs comme aux adultes désireux de se reconvertir ou de se perfectionner.

Your Challenge offre aussi la possibilité, à travers différents concours d'apprentis, des expositions ou des animations, de découvrir d'autres facettes et aspects de la vie professionnelle.

### Your Challenge a l'immense privilège d'accueillir le Grand Prix Joseph Favre (voir en pages 26 et 27), un concours de haut niveau rassemblant l'élite de la gastronomie européenne.

## Your Challenge... du côté pratique !

### DATES

du mardi 8 mars 2016  
au dimanche 13 mars 2016

### HORAIRES

Mardi à vendredi 08h00 – 17h00  
Samedi et dimanche 09h00 – 17h00

### ENTRÉE LIBRE

### LIEU DU SALON

CERM – Centre d'expositions et de réunions, Martigny

### CONTACT

Direction et Secrétariat du Salon des Métiers et Formations «Your Challenge»  
Rue du Levant 91  
1920 Martigny  
Tél. 027 722 00 34  
Fax 027 721 07 22  
info@yourchallenge.ch

### PLUS D'INFOS

[www.yourchallenge.ch](http://www.yourchallenge.ch)

Il accueillera la dernière phase qualificative du Championnat suisse des maçons et la finale du Poivrier d'Argent, championnat romand et tessinois des apprentis cuisiniers.

### Cette 5<sup>e</sup> édition débutera puis se terminera sur deux temps forts.

A la suite de l'inauguration officielle de Your Challenge, le lundi 7 mars, la section Valais romand de Coiffure Suisse et l'Ecole de Couture du Valais présenteront un show mode et coiffure mettant en valeur le savoir-faire de 65 apprentis(-es) de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année coiffeurs(es) ainsi que 19 apprenties de 3<sup>e</sup> année créatrices de vêtements. Un festival de brosses et de fer à lisser, de dentelles et de taffetas de toute beauté ! Enfin, Your Challenge a l'immense privilège d'accueillir le Grand Prix Joseph Favre (voir en pages 26 et 27), un concours de haut niveau rassemblant l'élite de la gastronomie européenne et présidé par Benoît Violier, qui se déroulera le dimanche 13 mars. Le grand public est cordialement invité à venir soutenir et suivre la mise en place des candidats dès 10 h.

Le programme détaillé, la liste des exposants et plus d'informations sont régulièrement mis à jour et sont disponibles sur [www.yourchallenge.ch](http://www.yourchallenge.ch). ■



# YOUR CHALLENGE

SALON DES MÉTIERS ET FORMATIONS

CERM, Martigny | Du 8 au 13 Mars 2016 | [yourchallenge.ch](http://yourchallenge.ch)

AVEC LE SOUTIEN DE

**FORMATION PROFESSIONNELLE PLUS.CH**  
LE PARCOURS DES PROFESSIONNELS.  
Une initiative conjointe de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail

 Fonds cantonal formation professionnelle  
Kantonaler Berufsbildungsfonds

 Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DFER  
Secrétariat d'Etat à la formation,  
à la recherche et à l'innovation SEFRIN

 LOTERIE ROMANDE

 VILLE DE  
MARTIGNY

PARTENAIRE



ADDITION VALAIS  
SUCHT I VALAIS CARITAS

ORGANISATEURS



# Le Grand Prix Joseph Favre

## Participez à L'ÉVÉNEMENT

Par David Genolet

Directeur FVS Event



**L**a première édition du Grand Prix Joseph Favre se déroulera le dimanche 13 mars 2016 au CERM de Martigny. Ce concours de cuisine gastronomique a été créé en l'honneur du fondateur de l'Académie culinaire de France et créateur du dictionnaire universel de cuisine, Joseph Favre. La mise sur pied d'un tel événement est une occasion unique de mettre en valeur la profession ainsi que de la promouvoir auprès des jeunes. Ce n'est donc pas un hasard si pour sa première édition, il se déroulera en terre valaisanne, canton d'origine de Joseph Favre, et dans le cadre de Your Challenge, le Salon des Métiers et Formations.

**Dans des boxes ouverts face au public, les 6 candidats en lice disposeront de 5 h 40 pour se démarquer à travers la préparation d'un amuse-bouche, d'un plat et d'un dessert pour 14 personnes.**

Les finalistes se mesureront sur la réalisation d'un amuse-bouche, d'un plat et d'un dessert selon des critères imposés. Un jury international regroupant les meilleurs chefs européens du moment et présidé par Benoît Violier déterminera les candidats et déterminera le vainqueur de la 1<sup>re</sup> édition du Grand Prix Joseph Favre. Il remportera la somme de 35000 francs.

### Présentation des six finalistes

Sur la base des descriptions, photos et recettes détaillées du plat et du dessert – mettant à l'honneur des produits du terroir valaisan, dont la selle de veau et la poire Williams – présentées par chaque candidat, le comité de la délégation suisse de l'Académie culinaire de France a choisi les 6 finalistes.

Ce concours était ouvert à tous les restauratrices et restaurateurs professionnels âgés de 25 ans ou plus et actifs dans un établissement situé en Suisse.

Ont été retenus :

- Cédric Agnellet, 29 ans, second de cuisine au restaurant d'entreprise Patek Philippe Compass Group à Genève;
- Xavier Watrelot, 25 ans, chef de partie occupant le poste de la viande au Restaurant le Floris à Anières;

- Guillaume Charlet, 25 ans, cuisinier à la maison Charlet à Gryon;
- Elie Trumeau, 33 ans, chef de partie banquet à l'hôtel Président Wilson à Genève;
- Pasquale Altomonte, 37 ans, chef de partie au restaurant gastronomique pour la direction des banques Picquet & Cie à Genève;
- Marco Viviani, 33 ans, sous-chef à la Clinique Hildebrand à Brissago.

### Déroulement du concours

Dans des boxes ouverts face au public, les 6 candidats en lice disposeront de 5 h 40 pour se démarquer à travers la préparation d'un amuse-bouche, d'un plat et d'un dessert pour 14 personnes.

Chaque candidat sera accompagné d'un commis de cuisine de son choix, obligatoirement âgé de moins de 24 ans et assisté d'un apprenti de cuisine de moins de 19 ans. L'attribution des apprentis sera effectuée le jour même par le comité d'orga-



GRAND PRIX  
**JOSEPH FAVRE**  
MARTIGNY

# gastronomique de l'année !

nisation par tirage au sort. Le grand public est cordialement invité à venir soutenir et suivre les candidats dès 10 h et assister à la remise des prix qui se tiendra à 17 h 30. Une tribune de 1000 places sera installée en face des boxes des finalistes.

La billetterie est disponible en ligne à l'adresse suivante : [www.gpjosephfavre.ch/billetterie](http://www.gpjosephfavre.ch/billetterie).

Des offres d'hospitalité personnalisées pour participer aux premières loges à cet événement hors du commun sont également en vente sur [www.gpjosephfavre.ch/vip](http://www.gpjosephfavre.ch/vip). ■

Pour en savoir plus : [www.gpjosephfavre.ch](http://www.gpjosephfavre.ch)

*La fructueuse collaboration entre le Salon des Métiers et Formations Your Challenge et Benoît Violier, récemment désigné meilleur restaurateur du monde, a débouché sur la création du Grand Prix Joseph Favre organisé par la Délégation suisse de l'ACF et l'agence événementielle valaisanne FVS Event. On reconnaît de gauche à droite : François Frezza, président de Your Challenge, Marcel Delasoie, vice-président, Claude Pottier, chef du Service cantonal de la formation professionnelle et Benoît Violier, président du Grand Prix Joseph Favre.*



Académie Culinaire de France  
DÉLÉGATION SUISSE

## L'Académie culinaire de France Délégation suisse

À son origine, en 1883, cette fondation, créée par le cuisinier visionnaire valaisan Joseph Favre, portait le nom d'«Union Universelle pour le progrès de l'Art Culinaire». Elle fut rebaptisée, en 1888, «Académie Culinaire de France».

Plus ancienne association de Chefs de Cuisine et de Pâtisserie du monde, elle compte aujourd'hui 900 membres provenant de 27 nations et des 5 continents et rassemble l'élite du monde culinaire, soit de la cuisine, pâtisserie, chocolaterie et glacerie.

Depuis sa création, l'Académie défend l'authenticité des appellations culinaires et promeut la cuisine française, ses recettes et ses techniques à travers le monde. Aujourd'hui, elle continue de perfectionner l'Art Culinaire Français en mettant sur pied de nombreuses expositions et concours en France comme à l'étranger, des conférences suivant la vision pluridisciplinaire de son fondateur, ou encore, en certifiant des structures d'enseignement professionnel.

Depuis le 14 mai 2014, l'antenne suisse est devenue une véritable délégation nationale passant de 21 à 31 membres, parmi lesquels figurent de grands noms de la gastronomie suisse. Elle possède désormais toutes les ressources pour promouvoir activement les valeurs de l'Académie en organisant, notamment, des événements.

La délégation helvétique est présidée par Benoît Violier et compte dans son comité directeur Franck Giovannini, Albert Mudry, Edgard Bovier, Daniel Chatagny et Stéphane Jan.

L'héritage de Joseph Favre trouve désormais un relais à la hauteur de son talent.

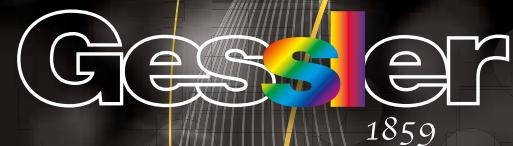
**CENTRE D'IMPRESSION - ROUTE DES RONQUOZ 86 - 1950 SION**



**Autocollants - Bâches - Vitrines  
Véhicules - Textiles - Imprimés  
Impression numérique grands formats**

**G.Visuel Sàrl**  
**Tél. 027 327 52 65**  
**Fax 027 327 72 44**

**Découvrez l'ensemble de nos prestations sur**  
**[www.gvisuel.ch](http://www.gvisuel.ch)**



**plus de 155 ANS** d'imprimerie

**Imprimerie Gessler SA**  
**Tél. 027 327 72 33**  
**Fax 027 327 72 44**  
**[administration@gesslersa.ch](mailto:administration@gesslersa.ch)**  
**[www.gesslersa.ch](http://www.gesslersa.ch)**



**DÉCOUVERTES LOINTAINES**



**MÉTRO POLES EUROPÉENNES**



**PLAISIRS BALNÉAIRES**



**Un monde de rêves réalisés**

Graphiccom Sion

SION, av. de la Gare 4 - Tél. 027 329 24 24

SIERRE, av. de la Gare 4 - Tél. 027 455 85 85

MONTHEY, Monthey Voyages - Tél. 024 473 62 20



Les Guières 15      1921 Martigny-Croix  
027 722 25 29      [www.plan-cerisier.ch](http://www.plan-cerisier.ch)

**Raclette AOC  
Fondue - Tranche au fromage  
Cuisine du terroir - Buffets  
Grillades - Brisolée**

**Grande terrasse panoramique**

**Fermeture mardi et mercredi  
(sauf juillet, août et octobre)**

Du 21 au 24 avril 2016 !

# Faites **FLEURIR** vos affaires dans le terreau de Prim'Vert

Par David Genolet  
Directeur FVS Group



À près cinq éditions, le Salon des tendances printanières «Prim'Vert» a pleinement trouvé sa place et son public dans le paysage des salons romands du printemps grâce à son concept original et novateur.

**Une 6<sup>e</sup> édition de Prim'Vert qui saura surprendre ses visiteurs avec une offre élargie d'animations, d'ateliers et de conférences.**

Preuve en est, en avril dernier, Prim'Vert et ses 200 exposants ont enthousiasmé 30000 personnes grâce à une exposition de 20000 m<sup>2</sup> présentant idées,

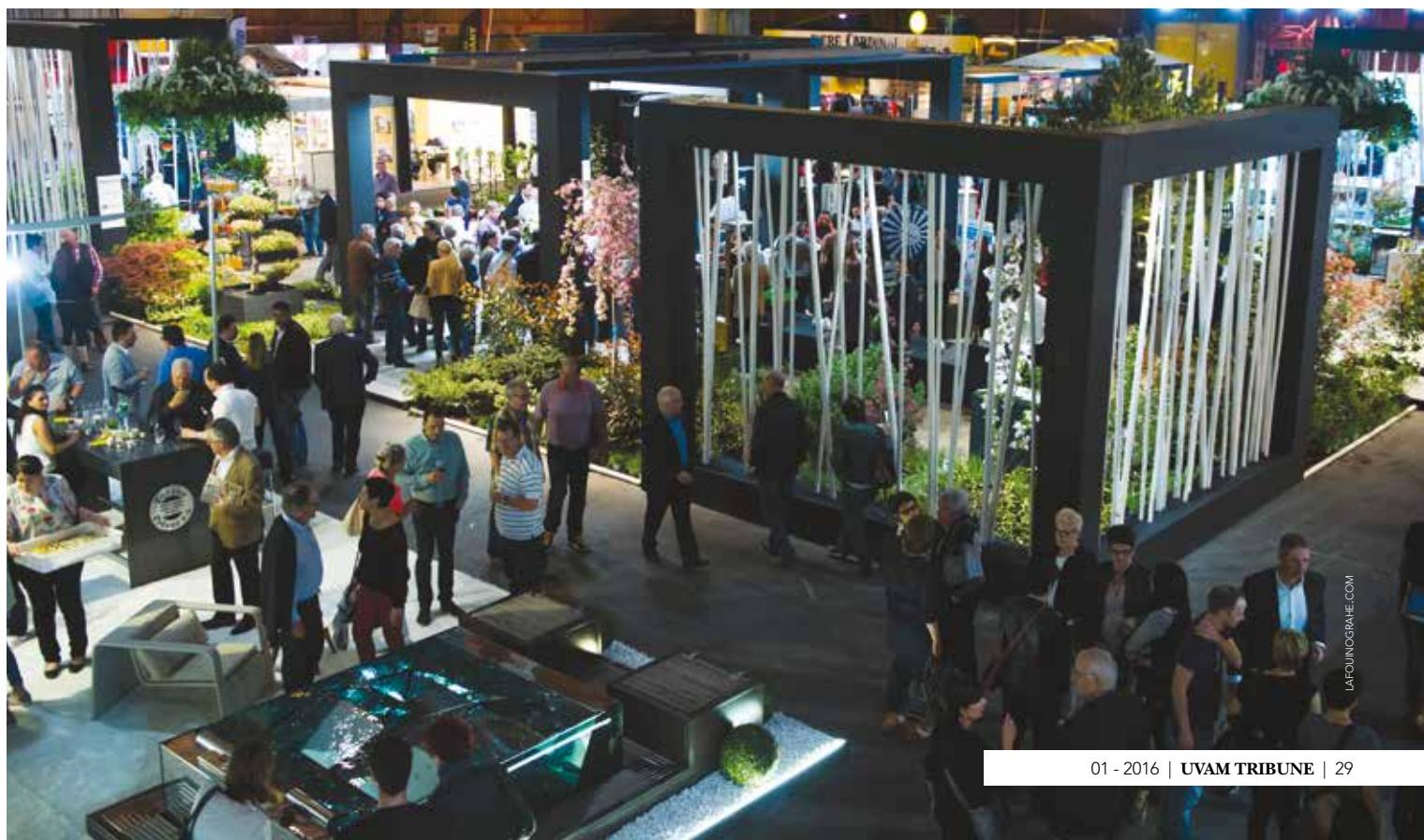
solutions et équipements pour se préparer à la belle saison. Dès leur entrée au Salon, les visiteurs – passionnés de tendances, bricoleurs, curieux ou professionnels du bâtiment – ont plongé dans un bain revigorant de nouvelles idées, de créations, d'échanges parfaitement orchestrés et organisés autour de six univers caractéristiques : l'Habitat et son pôle Energie+, les Espaces extérieurs, le Bien-être, le Sport - Loisirs et Mobilité, L'Evasion & Voyages et le Design.

Fort de ce succès, le comité d'organisation a repris son travail pour proposer une 6<sup>e</sup> édition de Prim'Vert qui saura surprendre ses visiteurs avec une offre élargie d'animations, d'ateliers et de conférences et les inspirer grâce à une exposition de qualité, originale et diversifiée où le printemps, et plus spécifiquement le jardin, sera à l'honneur. ■

**Vous souhaitez,  
vous aussi,  
exposer  
à Prim'Vert ?**

Quelques emplacements sont encore disponibles notamment dans le domaine du jardinage et des aménagements extérieurs.

Alain Jordan, chef de vente du Salon, se tient à votre disposition par e-mail à l'adresse suivante [alain.jordan@fvsgroup.ch](mailto:alain.jordan@fvsgroup.ch) ou par téléphone au 027 722 00 34.



# SION → PALMA DE MAJORQUE

VOL DIRECT TOUS LES DIMANCHES DU 1<sup>ER</sup> MAI 2016 AU \*18 SEPTEMBRE 2016  
(\* DERNIER DÉPART)



Une entreprise familiale à votre service depuis 1953 !

**BUCHARD**  
N°1 en Suisse romande **voyages**

Demandez-nous les programmes complets !

027 306 22 30  
[www.buchard.ch](http://www.buchard.ch)

## Les +

- Accueil Buchard à l'aéroport de Sion
- Check-in express 45 min avant le départ
- 23 hôtels à choix

Réservez tôt - payez moins !

**RABAIS 10%**  
sur certains hôtels



## NOFIVAL PREMIUM VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS PROJETS MAJEURS OU PARTICULIERS

[www.delarze.ch](http://www.delarze.ch)

Dans le cadre du lancement de projets, il est nécessaire pour leur mise en place de se faire accompagner de spécialistes capables de régler les détails et d'assister le leader afin de créer un espace pour la réflexion, la stratégie, la planification et la réalisation.

### Fusion et acquisition

Vous souhaitez être conseillé dans le cadre de votre succession ou autre cession d'entreprise ? Dans la recherche de partenaires financiers, ou dans une opération de croissance externe ? Ou acquérir, évaluer, lever des fonds, céder ou recomposer le capital de votre entreprise ? Nous saurons vous conseiller dans de telle démarches.

### Transformation et assainissement

Nous analysons dans le détail les structures financières des sociétés, identifions les points faibles et proposons des moyens d'éliminer ou d'améliorer ceux-ci, tout en restant attentifs aux conséquences fiscales des mesures visant à assainir une entreprise, en particulier les problématiques relatives aux renonciations de créance, à la réduction suivie de l'augmentation du capital-actions, ainsi qu'aux apports à fonds perdus.

AVEC VOUS ET POUR VOUS DEPUIS 1992

Martigny 027 722 47 57   Sion 027 327 30 30   Aigle 024 466 44 55   [www.nofival.ch](http://www.nofival.ch)

# Séminaire pour les patrons d'entreprise Les défis des PME face à une FISCALITÉ EN MUTATION

Plus de 50 personnes ont participé le 9 décembre dernier au séminaire organisé par l'UVAM, Nofival et Lombard & Odier. Le témoignage final de l'entrepreneur Gilles Neurohr (photo ci-contre) a contribué à convaincre les patrons présents encore en raison individuelle de l'intérêt d'étudier la constitution d'une société.

Tous les exposés de ce séminaire sont disponibles sur notre site internet: [www.uvam-vs.ch](http://www.uvam-vs.ch).



# Un nouveau visuel pour l'AVEN

Par Xavier Saillen

L'Association valaisanne des entreprises de nettoyage (AVEN) fait peau neuve ! du moins en termes de visuel. Exit l'étoile aux couleurs valaisannes pour faire place à un concept plus en harmonie avec l'activité de l'AVEN. Le logo, tout en mouvement, a été complètement épuré et habillé de bleu qui rappelle l'eau, symbole de pureté.

**Les mentalités changent et de plus en plus de gens souhaitent externaliser cette activité pour se simplifier la vie au quotidien tant pour les tâches physiques qu'administratives et ainsi profiter de ce temps pour exercer d'autres activités.**

L'AVEN compte aujourd'hui plus d'une vingtaine de membres et quelques membres sympathisants. Elle est active dans les divers domaines du nettoyage évidemment, mais encore dans l'assainissement après sinistre, les traitements spécifiques, la désinfection et l'extermination des nuisibles par des techniques de pointe et respectueuses de l'environnement.



association valaisanne  
des entreprises de nettoyage

Le comité

**Président** Roger Bonvin

**Membres** Pierre Berthod

Pascal Gini,

David Micheloud et

Rachel Pitteloud

La formation constitue également le fer de lance des préoccupations de l'AVEN. En 2015, deux nouveaux agents de propreté ont réussi leur CFC et, à ce jour, 6 apprenants agents de propreté sont en formation dont 3 sont en passe d'obtenir leur CFC en 2016. La formation continue a également pris un essor important au cours des dernières années par l'organisation de modules de cours spécifiques délocalisés en Valais.

Nous avons rencontré Roger Bonvin, directeur de l'entreprise Bonvin Nettoyages SA à Sierre et président de l'AVEN.

**Tout d'abord, pourquoi avoir changé le visuel de l'association ?**

Avec le comité, nous souhaitions redynamiser notre secteur et ainsi afficher le sérieux de la branche composée d'entreprises très professionnelles. C'était une manière de faire comprendre à la population qu'il existe une association professionnelle, à l'instar des autres métiers, et aussi convaincre la potentielle clientèle du sérieux des entreprises membres de l'AVEN.

**Où en est-on au niveau de la formation ?**

Plusieurs entreprises, membres de l'AVEN, dispensent des formations en interne, mais font également appel à la Maison romande de la propreté à Crissier (MRP), qui propose des cours de perfectionnement ou simplement de la formation continue.

En 2015, nous avons ainsi délocalisé à l'Ecole professionnelle technique de Sion (EPTS), l'organisation de cours destinés à nos membres afin de leur éviter les déplacements sur le canton de Vaud.



La formation de base, quant à elle, se résume au CFC d'Agent de propreté sur trois ans et à l'AFP d'Agent de propreté sur deux années. Sinon, des formations de base dans les domaines de l'hôtellerie, blanchisserie ou selon sa propre expérience peuvent tout à fait convenir pour travailler dans une entreprise de nettoyage, sous réserve d'une formation interne et/ou externe complémentaire.

**Les machines et l'outillage peuvent évoluer rapidement ! Est-ce que la formation continue est mise en place dans ce sens ?**

Les fournisseurs assurent la formation et surtout nous présentent régulièrement des nouveautés ou des machines pouvant faciliter le travail dans nos tâches quotidiennes. Ceci reste néanmoins un investissement important si l'on désire se doter d'un outillage performant. Pour exemple, je viens de faire l'acquisition d'une autolaveuse ainsi que d'un véhicule utilitaire durant la même période. Eh bien l'achat de l'autolaveuse a coûté plus cher à ma société que l'utilitaire.

**Qui fait appel à une entreprise de nettoyage ?**

Autant des clients privés que des sociétés pour l'entretien de leurs locaux, les traitements spécifiques, les assainissements, l'éradication des nuisibles, et j'en passe. Il y a les collectivités publiques, l'Etat du Valais qui font appel à nos services, mais aussi les architectes pour la fin des chantiers, juste avant la remise des clefs aux acheteurs.

Les mentalités changent et de plus en plus de gens souhaitent externaliser cette activité pour se simplifier la vie au quotidien tant pour les tâches physiques qu'administratives et ainsi profiter de ce temps libre pour exercer d'autres activités.

**Il y a, comme dans d'autres domaines d'activités, les grandes et les moins grandes entreprises. Comment une petite entreprise peut-elle se démarquer ?**

Il n'y a pas de recette miracle, il faut offrir aux clients de la qualité et du professionnalisme. Petites ou grandes entreprises peuvent le faire, chacune à son échelle.

Pour les plus petites entreprises, il est essentiel de ne pas brader les prix, mais s'en tenir à une ligne et une éthique, ce qui lui assurera une pérennité et lui permettra, en grandissant, de respecter ses engagements et sa crédibilité. ■



# 1<sup>re</sup> assemblée générale de la tec-bat

(Dans le cadre du Salon des Métiers à Martigny)

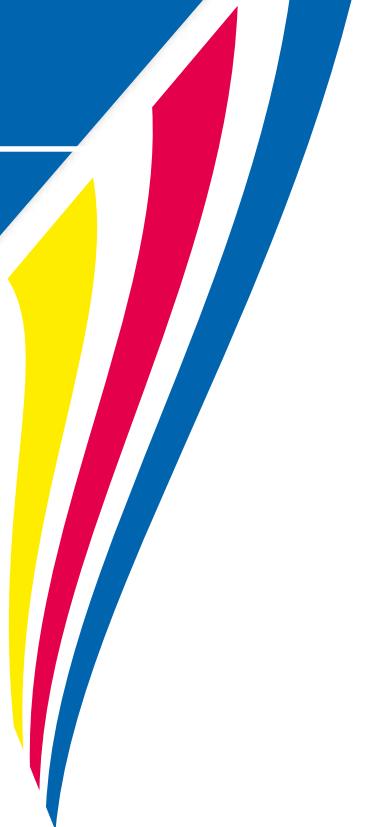
Vendredi 11 mars 2016

Une association issue de la fusion de SuisseTec VR, l'EESvs et l'AMFA

# tec**=**bat



ENVELOPPE DES ÉDIFICES SUISSE



## RISK MANAGEMENT pour votre entreprise

Aweckel.ch

Conseil neutre en prévoyance et Assurances

« Nous avons élaboré un outil sur mesure pour les entreprises valaisannes ! »

Notre offre comprend:

- Entretiens approfondis et personnalisés
- Analyse par domaine d'assurances basée sur:
  - ✓ l'impact par sinistre
  - ✓ la probabilité de survenance
- Rapport commenté par notre expert
- Confidentialité garantie
- Tarif horaire/ou gratuit avec transfert de portefeuille

Trouvez  
la solution!



Aweckel = 10 collaborateurs spécialisés et  
+ de 25 compagnies à votre disposition

abraxas · allianz suisse · assura · axa · bâloise · coface · cppro · css · dextra · europäische · generali group  
groupe mutuel · helsana · helvetia · la mobilière · liechtenstein life · orion · pax · sanitas · swica · swisslife · tsm  
vaudoise · zurich · diverses fondations collectives et associations professionnelles

AWECKEL - AV. DE LA GARE 30 - 1950 SION - 027 323 74 50 - INGE@AWECKEL.CH



# Constitution de l'association TEC-BAT

*Le comité, de gauche à droite: Enrico Poloni, Jean-Yves Crettenand, Florian Roduit, Patrice Cordonier, Grégory Ecoeur, André Tapparel et Paul Bovier*

**Par Amalia Massy**

Secrétaire patronale TEC-BAT



Dans le cadre d'un processus de fusion initié depuis plusieurs mois, la commission tec-bat, présidée par David Bonvin, a travaillé d'arrache-pied, dans un esprit positif et serein, avec un cap bien défini, durant ses 15 séances (les statuts, l'organigramme, le nom, le logo et l'aspect

**L'association tec-bat représente désormais un peu moins de 10 métiers et est forte de près de 140 membres regroupant l'essentiel de la technique et de l'enveloppe du bâtiment en Valais.**

juridique ont été des tâches de longue haleine). La commission a œuvré dans l'intérêt de ses professions et de ses membres et surtout afin de mieux correspondre à la mixité de ses entreprises. Au terme de 8 mois de labeur, les trois associations: suissetec VR, AMFA du Bas-Valais et EESVs, suite à leurs assemblées de dissolution respectives, se sont réunies au sein d'une même

entité sous l'appellation tec-bat, en date du vendredi 13 novembre 2015 aux îles à Sion. Cette décision historique a été avalisée à l'unanimité des membres présents. Le nom de tec-bat est déjà utilisé depuis plusieurs années pour tout ce qui concerne les tâches communes.

L'association tec-bat représente désormais un peu moins de 10 métiers (sanitaire, chauffage, ferblanterie, couverture, climatisation, ventilation, bureau technique) et est forte de près de 140 membres regroupant l'essentiel de la technique et de l'enveloppe du bâtiment en Valais.

## Le comité

Le nouveau comité de 7 membres sera conduit par Patrice Cordonier, nouveau président et Paul Bovier, vice-président

(politique-social). Les autres membres du comité sont Florian Roduit (technique formation initiale), Grégory Ecoeur (tâches particulières), Jean-Yves Crettenand (technique enseignement), Enrico Poloni (technique formation continue) et André Tapparel (publicité – promotion).

## Le secrétariat

Le secrétariat est toujours constitué d'Amalia Massy et Sandrine D'Urso qui restent les interlocutrices auprès des membres et se feront un plaisir de pouvoir les aider dans leurs diverses requêtes.

Cette fusion découle d'une simple logique puisque bon nombre d'activités se faisaient déjà conjointement. Il faut également savoir éviter de dépenser de l'énergie pour un même but et ensemble on est toujours plus fort! ■

*La fusion a été saluée par tous les membres présents, qui ont pu partager un moment fort convivial.*





**Exposition au Salon des Métiers 2016: TOI et MOI, professionnels**

# **Les créateurs et créatrices de vêtements tirent un fil ROUGE à travers les autres professions**

**Par Gabriela Schnyder**

Directrice de l'Ecole de couture du Valais

**L**es apprentis(-es) de l'Ecole de Couture du Valais se sont inspirés des autres métiers et présentent leurs créations au Salon des Métiers 2016.

A la fin de leur 1<sup>re</sup> année d'apprentissage, les créatrices et les créateurs de vêtements ont reçu le mandat de chercher un(e) apprenti(e) d'un autre métier représenté à Your Challenge afin de créer: soit un nouvel uniforme ou un nouvel habit de travail, soit un vêtement inspiré par le métier ou réalisé dans les matériaux typiques de la profession.

#### **Les métiers choisis sont:**

coiffeur, peintre, fleuriste, ébéniste, assistante médicale, graphiste, pâtissière, éducatrice de la petite enfance,

médiamaticien, électricien, automaticien, polymécanicien, installateur sanitaire, assistante en pharmacie, aide-soignante, mécanicien tracteur, agriculteur, marbrier et dessinateur en bâtiment.

Les créateurs et créatrices de vêtements ont rencontré leur binôme pour visiter leur lieu de travail, comprendre leur métier ou encore récupérer des déchets intéressants. Ils se sont renseignés sur l'équipement et les besoins fonctionnels des vêtements de travail, sur les ressources naturelles utilisées et les produits finaux de la profession choisie.

Et, depuis l'automne, les créateurs et créatrices de vêtements sont à l'œuvre. Les uns travaillent avec des matières conventionnelles, les autres font du recyclage avec les éléments récupérés. Des matériaux et techniques typiques de l'autre métier sont intégrés. Certains s'inspirent de formes et couleurs, d'autres essayent de rendre un vêtement de travail plus esthétique, plus confortable ou plus pratique pour l'utilisateur.

Venez découvrir ces diverses interprétations et observez les autres métiers à travers les yeux des créateurs et créatrices de vêtements. ■



## Heures d'ouverture

# Les boulangers-pâtissiers-confiseurs FÂCHÉS !

UVAM Tribune



**Ce qui revient à dire que l'on favorise les commerces de produits, bien souvent importés et de qualité moindre au détriment des artisans locaux.**

de leur commerce aux mêmes heures que les magasins (en semaine 18 h 30, et 17 h le samedi et veille de fête).

Nous sommes allés à la rencontre de Pierre-Yves Actis, secrétaire de l'AVABPC, afin d'avoir quelques éclaircissements sur la situation.

### Où en êtes-vous aujourd'hui vis-à-vis de cette directive ?

Actuellement, deux recours ont été adressés au Conseil d'Etat contre les

décisions des communes de Sion et Sierre – seules communes à avoir donné suite à la directive cantonale – et sont en traitement.

### Quelles sont les conséquences de son application ?

Jusqu'à ce jour, le boulanger-pâtissier pouvait continuer à vendre ses produits jusqu'à l'heure de fermeture du tea-room, soit en général 20 h, ce qui permettait de servir toutes les personnes pour qui les horaires de travail diffèrent.

### A votre sens, pourquoi cette directive sort aujourd'hui alors que la Loi sur l'ouverture des magasins (LOM) date de 2002 et la Loi sur l'hôtellerie et la restauration (LHR) de 2004 ?

Je ne connais pas les réelles motivations du service concerné mais, de toute évidence, elle provoque une distorsion de concurrence entre les boulangeries-tea-room et les autres établissements, à savoir les fast-foods, les take away, les pizzerias vendant leurs produits à l'emporter, et en particulier avec les stations-service ouvertes bien plus tard dans la soirée. Ce qui revient

Pierre-Yves Actis,  
secrétaire de  
l'AVABPC



à dire que l'on favorise les commerces de produits, bien souvent importés et de qualité moindre, au détriment des artisans locaux.

### Qu'avez-vous entrepris pour contrer cette situation ?

Comme déjà dit, nous avons fait recours contre la décision des communes de Sion et de Sierre et, par ailleurs, nous nous sommes appuyés sur l'UVAM et son Secrétaire général, Marcel Delasoie, député, pour déposer auprès du Grand Conseil une motion demandant une modification législative qui abolisse cette inégalité de traitement défavorisant l'artisanat valaisan des boulangers-pâtissiers-confiseurs. ■



# Système d'alarme dès Fr. 1900.- Transmission sur votre mobile

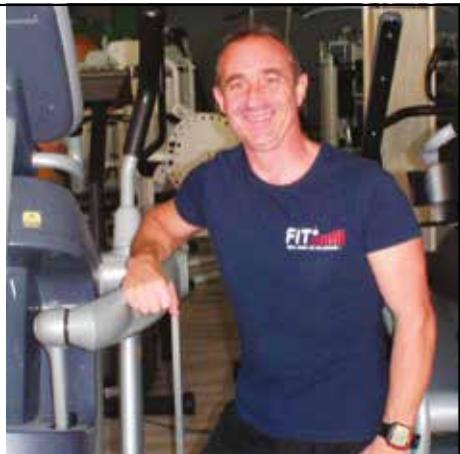
# ETAVIS



EGLIN  
ÉLECTRICITÉ  
1920 MARTIGNY 1926 FULLY

*Pour votre habitation, PME, etc.*

— Bien plus que votre électricien —



Profitez des offres spéciales en mars

## PROGRAMME DES COURS

Jours	Horaires	Cours	Profs
Lundi	09 h 30	Body Stretch	Maria
Lundi	18 h 00	Zumba	Mégane
Lundi	19 h 00	Spinning	Marie
Mardi	09 h 30	Pilates	Sylvia
Mardi	19 h 00	Spinning	Eric
Mercredi	13 h 30	Hip-hop	Noémie
Mercredi	18 h 00	Pump	Marta
Mercredi	19 h 00	Pilates	Maria
Jeudi	09 h 30	Zumba	Nathalie
Jeudi	18 h 00	Body Sculpt	Karolina
Jeudi	19 h 00	Interval Training	Eric
Vendredi	09 h 30	Spinning (débutant)	Stéphanie

Faites le pas! J'aurai le plaisir de vous retrouver!

Le printemps!  
Le moment est venu de profiter  
de tous nos avantages!

Au fitness Fit+ à Fully, ça bouge! Pour Eric Vouillamoz et son équipe, votre santé est une priorité. Afin de bénéficier d'un tarif avantageux durant tout le mois de **mars**, l'abonnement annuel de **14 mois** est proposé à **Fr. 690.-** au lieu de Fr. 790.-. Ce tarif inclut tous les cours collectifs ainsi que le test d'entrée et le programme personnalisé. Qui dit mieux?

1 semaine d'essai  
GRATUITE pour tous!

# Le Prix Créateurs BCVs, une formidable VITRINE pour les PME

*Des produits valaisans à haute valeur ajoutée, de grande qualité, au rapport qualité prix performant*

## UVAM Tribune



Domenico Savoye

**L**auréate du Prix Créateurs BCVs 2011 pour sa baie vitrée à mouvement vertical, l'entreprise séduisante Bitz & Savoye est une PME bien connue dans le Valais romand. L'un de ses deux associés, Domenico Savoye, revient sur le rôle qu'a joué ce concours dans le développement du produit et sur l'importante visibilité qui lui a été apportée. De quoi donner des envies aux entreprises valaisannes !

**Domenico Savoye : «La participation au Prix Créateurs BCVs est une excellente vitrine.»**

## Des idées d'entreprises innovantes et originales

Organisé par la Banque Cantonale du Valais (BCVs) et Business Valais, le Prix Créateurs BCVs a pour but de promouvoir l'esprit d'entreprise et la créativité entrepreneuriale en Valais. Depuis 2007, le Prix Créateurs BCVs récompense le projet le plus novateur, **quel que soit le domaine d'activité**. Le projet primé recevra 30 000 francs : 10 000 francs en argent, des prestations de coaching d'une valeur de 15 000 francs et un spot promotionnel d'une valeur de 5 000 francs.

L'édition 2016 du Prix Créateurs BCVs a été lancée il y a quelques jours : à vous d'y participer !

Informations sous [www.prixcreateursbcvs.ch](http://www.prixcreateursbcvs.ch)

## Qu'est-ce que le Prix Créateurs BCVs a changé pour vous ?

Le Prix Créateurs a amené une reconnaissance à toute l'entreprise et renforcé la confiance interne. Travailler sur un projet et être retenu parmi les finalistes est déjà une belle réussite; remporter le Prix est un moment riche et gratifiant pour tout le personnel. Le Prix Créateurs BCVs nous a permis d'être connus et reconnus en dehors du milieu de la construction. Il s'agit d'une opportunité unique.

## Quel est l'impact du Prix Créateurs BCVs au niveau de la visibilité ?

L'impact est important ! Notre activité se développe sur toute la Suisse romande, mais notre marché principal reste le Valais romand. Les médias associés au Prix Créateurs BCVs sont des médias de premier ordre dans cette région. La couverture médiatique du Prix Créateurs BCVs est d'excellente qualité, les articles et comptes rendus très professionnels. Notre produit s'est certes fait connaître, mais au-delà du produit, c'est toute l'entreprise qui a bénéficié d'une très bonne visibilité, ce qui est important.

## L'innovation est-elle importante dans votre secteur d'activité et pour vos produits ?

Si les entreprises locales veulent garder et développer des parts de marché elles doivent innover, rendre accessible au marché des produits à haute valeur ajoutée, de grande qualité, en gardant un rapport qualité prix performant. Cela permet d'employer des collaborateurs hautement qualifiés, d'entretenir et de développer un savoir-faire précieux, d'assurer la formation et la relève et d'assu-

mer le rôle social d'une entreprise locale (nous formons 8 apprentis). En offrant à nos clients une meilleure utilisation de l'espace (par les très grandes baies vitrées motorisées), nous apportons une réelle plus-value qui nous positionne de manière sélective dans une gamme de produit à haute technicité. Ce positionnement renforce notre relation envers une clientèle qui recherche la nouveauté, une architecture novatrice et d'avant-garde.

## Comment se prépare-t-on ?

### L'investissement est-il important ?

On se prépare comme pour une compétition sportive ! Le temps et les ressources ne se chiffrent pas, mais si l'entreprise est porteuse d'une innovation susceptible d'intéresser le grand public, elle a déjà fait la grande partie de la préparation. Nous avons pris soin de rendre le produit compréhensible au grand public et sortir d'un langage technique de spécialistes. Le film préparé pour la soirée de gala du Prix Créateurs BCVs est très intéressant, car il oblige les candidats à se positionner en termes d'image et à rendre leur produit attractif. Dans notre métier, la vidéo n'était pas encore un vecteur de communication, mais depuis le Prix Créateurs BCVs nous présentons nos réalisations à l'aide de vidéos sur notre site internet ([bitz-savoye.ch](http://bitz-savoye.ch)).

## Recommanderiez-vous à d'autres PME d'y participer ?

Oui, je le recommande chaleureusement du moment qu'un projet novateur a été créé ou est en cours de création. La participation au Prix Créateurs BCVs est une excellente vitrine et aussi un laboratoire riche d'enseignements. ■

# Le CERTIFICAT médical

Par Laure de Courten Grand

Juriste au Bureau des Métiers



**N**ombreux sont les employeurs qui regardent d'un œil de plus en plus sceptique le certificat médical, taxé souvent de certificat de complaisance. La pratique, partant d'une idée louable de confier l'établissement des faits à des spécialistes, a peu à peu glissé vers une situation où le médecin dit le droit sans recours possible. Dans quel cas le certificat médical joue-t-il un rôle important? En cas d'obligation pour l'employeur de verser le salaire sans prestation du collaborateur.

**En cas de litige entre l'employeur et le travailleur, les tribunaux prendront le plus souvent en compte le certificat médical pour retenir l'existence d'un empêchement du travailleur.**

## Principe

Si le collaborateur est empêché de travailler sans qu'il y ait faute de sa part, et ce pour des causes inhérentes à sa personne, telles que la maladie ou l'accident, l'employeur est tenu, en vertu de son devoir d'assistance, de continuer à lui verser le salaire en dépit de l'incapacité de travail. Il incombe au salarié d'apporter la preuve d'un empêchement de travailler au sens de l'article 324a du Code des obligations.<sup>1</sup> La loi ne précise cependant pas comment doit être prouvée l'incapacité, à l'exception des cas de la femme enceinte et de l'enfant malade, pour lesquels un certificat médical est prescrit par le droit fédéral.<sup>2</sup> En cas de maladie ou d'accident, le collaborateur fera la plupart du temps également recours à un certificat médical.

## Garde d'un enfant malade, du conjoint ou de ses parents

Le travailleur peut invoquer l'article 324a al. 1 CO lorsqu'il doit prendre soin d'un proche malade à raison d'une obligation légale.<sup>3</sup> L'employé a notamment une obligation légale d'entretien à l'égard de son enfant.<sup>4</sup> Dans ce cas, l'employeur doit, sur présentation d'un certificat médical, donner congé aux travailleurs ayant des responsabilités familiales pour le temps nécessaire à la garde d'un enfant malade, et ce jusqu'à concurrence de trois jours par cas de maladie.<sup>5</sup> Ce congé doit être rétribué et ne doit en principe être octroyé qu'à un des deux parents.<sup>6</sup>

L'employé peut également invoquer l'article 324a CO lorsqu'il doit prendre soin de ses parents ou de son conjoint.<sup>7</sup> L'employeur sera dès lors tenu de payer le salaire pendant le temps nécessaire à la recherche d'une solution de substitution.

## En cas de résiliation en temps inopportun

L'article 336c al. 1 let. b CO prévoit que l'employeur ne peut pas résilier le contrat pendant une incapacité de travail totale ou partielle résultant d'une maladie ou d'un accident non imputable à la faute du travailleur, durant des périodes qui peuvent varier en fonction de l'application d'une convention collective de travail ou du code des obligations. Si l'employeur résilie le contrat à un moment où aucune période de protection n'est en cours, mais que celle-ci survient pendant le délai de congé, ce délai est suspendu et ne continue à courir qu'après la fin de la période de protection légale au plus tard. Le but de cette disposition est d'accorder au travailleur, même en cas de maladie et d'accident, un délai de congé complet pour lui permettre de chercher un nouvel emploi. La question de savoir si la résiliation est valide et si les rapports de travail se prolongent lors du licenciement et de la survenance d'une période de protection pendant le délai de congé peut dépendre de l'existence d'un certificat médical.

## En cas de récupération des jours de vacances et de réduction de la durée des vacances

Si le collaborateur tombe malade ou s'il a un accident, au point qu'il ne puisse pas récupérer ses forces physiques ou psychiques pendant ses vacances, l'employeur devrait en principe lui permettre de récupérer les jours de vacances manqués. Ne devrait ainsi être pris en compte qu'une maladie ou un accident qui rendrait véritablement impossible pour le travailleur le fait de jouir correctement de ses vacances, celles-ci devant être consacrées à la détente et au repos.<sup>8,9</sup>

Par ailleurs, l'article 329b CO permet à l'employeur de réduire la durée des vacances de l'employé, lorsque les absences cumulées de ce dernier au cours d'une même année de service dépassent une certaine durée. L'employeur peut réduire le droit aux vacances d'un douzième, mais doit compter d'abord un mois complet d'absence, puis compter un nouveau mois entier d'absence pour réduire le droit aux vacances. La réduction ne s'opère par conséquent qu'après le deuxième mois complet d'absence. Si l'absence a duré moins de deux mois complets, l'employeur ne peut procéder à une réduction.<sup>10</sup> A noter que dans le cas d'incapacité de travail lié à la grossesse, deux mois ne donnent pas lieu à réduction. En revanche, le troisième mois complet d'absence donne lieu à la réduction d'un douzième du droit aux vacances. L'absence durant le congé maternité n'entraîne en revanche aucune réduction.

<sup>1</sup> Article 8 CC

<sup>2</sup> Art. 64 al. 2 OLT 1 et art. 35 al. 3 LTr

<sup>3</sup> Arrêt du Tribunal fédéral du 7 avril 1998 c. 4b in JAR 1999 232

<sup>4</sup> Art. 276 du Code civil.

<sup>5</sup> Art. 36 al. 3 LTr

<sup>6</sup> Wyler Rémy, Commentaire LTr, N°7 ad art. 36 LTr, p. 459

<sup>7</sup> Art. 328 et 163 CC.

<sup>8</sup> Cerottini Eric, Le droit aux vacances : étude des articles 329a à d CO, thèse, Lausanne 2001

<sup>9</sup> Arrêt du Tribunal fédéral du 12 décembre 1995 in JAR 1997 132

<sup>10</sup> Aubert Gabriel, Le droit des vacances : quelques problèmes pratiques, in Journée 1990 de droit du travail et de la sécurité sociale, pp. 111-135, Zurich 1990, p. 126

## Sous quelles conditions est-il possible de contester l'exactitude d'un certificat médical ?

Un tel document ne constitue pas un moyen de preuve absolu, mais il pose une présomption d'exactitude. En effet l'employeur peut mettre en cause sa validité en invoquant d'autres moyens de preuve.<sup>11</sup> Le comportement de l'employé<sup>12</sup> et les circonstances à la suite desquelles l'incapacité de travail a été invoquée peuvent notamment être pris en compte pour infirmer une attestation médicale. On pense en particulier au travailleur qui répare un toit alors que son certificat médical atteste une incapacité de travail totale en raison de douleurs au genou. Un empêchement consécutif à un licenciement ou au refus d'accorder des vacances au moment désiré par le travailleur, des absences répétées, la production de certificats émanant de permanences ou de médecins reconnus pour leur complaisance, la présentation d'attestations contradictoires ou pas assez précises<sup>13</sup>, des attestations faisant uniquement état des plaintes de l'employé ou établies plusieurs mois après le début de symptômes, constituent des circonstances qui permettent de remettre en cause la validité d'un certificat médical. Le Tribunal fédéral précise que la mise en doute d'un tel document suppose des raisons sérieuses. L'employeur est notamment en droit de faire vérifier, à ses frais, l'exactitude du certificat médical en demandant à un médecin-conseil de confirmer l'existence et le degré de l'empêchement supposé du travailleur.<sup>14</sup> En raison du secret professionnel s'imposant au médecin-conseil, l'employeur ne peut exiger aucune information autre que l'aptitude du travailleur à remplir son poste.

## Exigence en matière de certificat médical

Conformément aux recommandations des hôpitaux universitaires de Genève et Lausanne, un certificat médical doit contenir les informations suivantes:

- la cause de l'incapacité de travail (maladie, accident, grossesse);
- le degré et la durée présumée de l'incapacité de travail (temps ou tâches pouvant être effectuées);
- la date de l'établissement du certificat;
- le début de la consultation;
- l'indication dans le cas où une consultation médicale n'a eu lieu (diagnostic à distance);
- la signature du médecin.

Si ces indications minimales manquent, il est recommandé à l'employeur de prendre contact avec le médecin. Tenu au secret médical, celui-ci ne peut en aucun cas donner de renseignements sur le diagnostic, à moins que le collaborateur ne l'ait au préalable délié, du moins partiellement, du secret médical. Mais en cas d'indications comme « incapacité de travail jusqu'à nouvel avis », ou « incapacité de travail pour une durée indéterminée », il doit donner à l'employeur une idée approximative de cette durée ou lui communiquer au minimum la date de la prochaine consultation ou d'une éventuelle réévaluation.

## Certificat médical d'incapacité de travail à « géométrie variable »

Il arrive régulièrement qu'un médecin atteste d'un état interdisant au travailleur de poursuivre son activité auprès de son employeur actuel tout en le déclarant apte à exercer toute autre activité. D'après la doctrine, un tel certificat doit être considéré comme étant dépourvu de valeur et ne constitue pas un moyen de preuve de l'empêchement de travailler de celui qui s'en prévaut.<sup>15</sup> L'appréciation d'incapacité de travail du médecin est dans ce cas nécessairement subjective et partant discutable. En effet, son appréciation repose essentiellement sur les déclarations du patient à son médecin, sans que celui-ci n'ait entendu ou ne connaisse son milieu de travail. L'employeur pourrait donc refuser de payer le salaire, étant précisé que le Tribunal fédéral n'a toutefois pas encore eu l'occasion de se prononcer sur la question.

## Certificat médical établi a posteriori

Il est possible pour le médecin d'établir un certificat médical a posteriori. Surtout s'il s'agit de son propre patient, le médecin peut déterminer que trois ou quatre jours avant, voire plus selon les circonstances et la pathologie constatée, le travailleur était dans l'incapacité de fournir sa prestation.<sup>16</sup> S'agissant d'une maladie survenant à proximité d'un licenciement, une grande prudence est toutefois recommandée aux médecins qui sont amenés à rédiger de tels certificats.<sup>17</sup> L'employeur ne devrait l'accepter qu'à la condition que la date ne soit pas plus ancienne qu'une semaine, qu'elle puisse être motivée par le médecin et que la date d'établissement, le début du traitement et la durée de l'incapacité de travail figurent sur le document.

## Devoirs et risques pour le médecin traitant

Le médecin doit prendre garde de ne pas attester un fait contraire à la vérité. En effet, l'article 318 du Code pénal sanctionne la délivrance par un médecin d'un faux certificat médical. Il s'agit d'un cas particulier de faux dans les titres qui constitue une infraction pénale. Par conséquent, le médecin traitant ne délivrera un certificat médical que si, après avoir examiné son patient, il a la conviction que le poste occupé par celui-ci met en danger sa santé.<sup>18</sup>

## Conclusions

En cas de litige entre l'employeur et le travailleur, les tribunaux prendront le plus souvent en compte le certificat médical pour retenir l'existence d'un empêchement du travailleur. En effet, le travailleur étant la partie faible au contrat, il s'agirait de mieux le protéger. Par ailleurs, le juge n'étant pas médecin, il peut se trouver démunis face au certificat médical, ne pouvant souvent pas porter d'appréciation médicale sur un fait, surtout lorsque le certificat ne contient pas de diagnostic. Enfin, considérer qu'un certificat médical n'a pas pleine force probante, c'est d'une certaine manière douter à priori de la probité de l'ensemble du corps médical. A ce titre, on comprend les hésitations des tribunaux. ■

<sup>11</sup> Aubert, Commentaire romand, N° 16 ad art. 324a CO; JAR 1997 p. 132, JAR 2008 p. 364

<sup>12</sup> JAR 1997 p. 132

<sup>13</sup> Arrêt 4P. 101/2005 s'agissant d'un certificat médical fourni 2 pour une durée prévisible mais non confirmé par la suite alors que le travailleur, durant cette période, avait d'une part travaillé un jour entier et d'autre part ne s'était ensuite prévalu de sa maladie qu'après avoir consulté un avocat.

<sup>14</sup> Wyler, Droit du travail, Berne, 2002, p. 162.

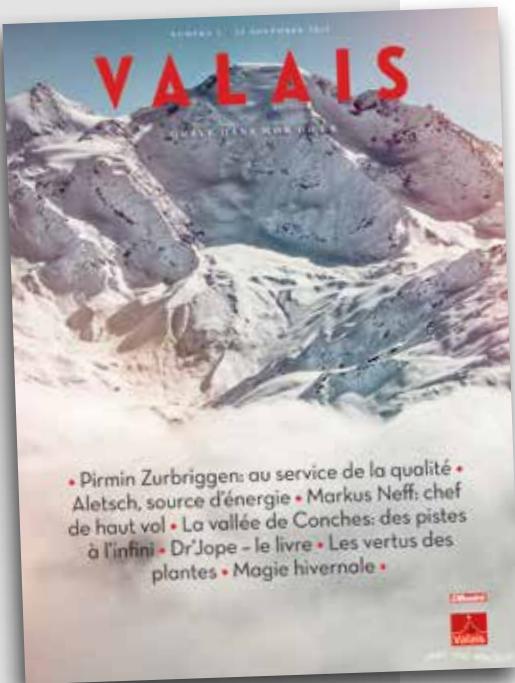
<sup>15</sup> Aubert, Quand l'incapacité varie in *Le Temps*, édition du 15 novembre 2013

<sup>16</sup> Jean-Marc Guinchard, Le certificat médical d'arrêt de travail, in : Revue médicale suisse 2005, N° 30, pp. 1985-1989

<sup>17</sup> Wyler, Droit du travail, Berne, 2002, p. 162

<sup>18</sup> ATF du 13 mai 2008, 6B\_152/2007

# La diversité du Valais à l'HONNEUR !



*Valais, le magazine:  
un hommage à la  
diversité du Valais.*

**Magazine «VALAIS» :  
mettre vos savoir-faire  
en lumière !**

Lancé en juin 2015, le magazine VALAIS paraît deux fois par an (juin/novembre). Encarté dans la Schweizer Illustrierte pour la Suisse alémanique et dans l'Illustré pour la Suisse romande, il vise à toucher le cœur d'un million de lecteurs et à montrer les nombreuses facettes du Valais par le biais de portraits, reportages et images saisissantes. Les entreprises valaisannes tout comme leurs produits bénéficient avec ce magazine d'une vitrine de choix – grâce à des thématiques aussi diversifiées que le tourisme, la culture, l'agriculture, le commerce, l'artisanat ou encore l'industrie –, comme en témoignent les portraits des entreprises PharmAlp et Edelweiss Market. Si vous aussi avez des histoires captivantes à partager et souhaitez devenir partenaire du magazine, contactez-nous à eco@valais.ch.

**Raphaël Favre**

Responsable Industrie & Commerce  
Valais/Wallis Promotion



**D**e l'univers minéral des sommets abrupts aux étendues verdoyantes de la plaine, à la fois rude, impétueux et doux, presque méditerranéen: le Valais s'appréhende comme une mosaïque de contrastes. Au fil du Rhône, de sa source au lac Léman, le Valais dévoile toute sa diversité et, à l'instar de sa population, de son tissu économique, de ses savoir-faire ou encore de son terroir, offre d'innombrables visages et rencontres. Un seul mot pour le résumer? L'émotion!

Pour retranscrire au mieux cette formidable diversité, Valais/Wallis Promotion a lancé en 2015 – en partenariat avec Ringier – le magazine «VALAIS»: 80 pages d'émotions pour rendre hommage aux multiples facettes du Valais, un Valais pluriel et... intersectoriel! Nous avons aujourd'hui le plaisir de vous le présenter, encarté dans l'UVAM Tribune. Cette seconde édition, d'inspiration hivernale, vise à mettre en lumière – outre les magnifiques paysages du Valais – les multiples savoir-faire de notre région.

Avec plus d'un million de lecteurs en Suisse, le magazine Valais offre une plateforme de visibilité inédite aux acteurs de l'économie valaisanne. Les arts et métiers y ont également toute leur place. En effet, votre passion à l'ouvrage et votre savoir-faire contribuent à façonner l'image d'un Valais aux nuances infinies.

**Avec plus d'un million de lecteurs en Suisse, le magazine Valais offre une plateforme de visibilité inédite aux acteurs de l'économie valaisanne. Les arts et métiers y ont également toute leur place.**

En espérant vous retrouver bientôt au fil des pages de nos prochaines éditions, toute l'équipe de Valais/Wallis Promotion vous souhaite une excellente et fructueuse année 2016, riche d'accomplissements et de réussite, ainsi qu'une agréable lecture. ■



(COPRIGHT @ Valais/Wallis Promotion)

## Marque Valais: horizons élargis

En 2015, la marque Valais a pris un nouveau virage avec son élargissement au secteur industriel. La machine à café KISS de l'entreprise Gotec est en effet devenue le premier produit industriel certifié marque Valais, rejoignant ainsi la gamme des 38 produits agricoles l'arborant. En 2016, un cap supplémentaire devrait être franchi avec la création d'un règlement pour le tourisme et l'artisanat, tout comme l'extension des certifications à d'autres produits industriels.

Pour en savoir plus : [valais.ch/marque](http://valais.ch/marque)

*La marque Valais élargit ses horizons : la machine à café KISS, premier produit industriel certifié !*

## Valorisation des savoir-faire : le projet avance

Avec son tissu économique dense et varié, le Valais foisonne de savoir-faire et compétences aptes à porter au loin l'image d'un canton innovant et résolument tourné vers l'avenir. Pourtant, cet élément est peu connu du grand public. Conscients de ce potentiel, Valais/Wallis Promotion (VWP) et la HES-SO Valais ont pris le train en marche et intégré le programme européen INTERREG «Destination Entreprise». Ce dernier a pour but d'ouvrir les portes des entreprises aux habitants de la région et aux visiteurs pour mettre en lumière les savoir-faire locaux. Un projet de visite d'entreprises, regroupées par thématique, est en préparation à l'échelle cantonale. Alimentation, énergies renouvelables, construction, santé, artisanat, biotech, etc. : autant de possibilités de découvrir le patrimoine et le savoir-faire du Valais au travers d'expériences uniques!



(COPRIGHT @ Valais/Wallis Promotion)

*Valoriser les savoir-faire pour prendre le pouls du Valais.*

Pour en savoir plus : [valais.ch/visites-entreprises](http://valais.ch/visites-entreprises)

# COMITÉ VALAISAN :

## «OUI au 2<sup>e</sup> tube pour la réfection du Gothard»

### PRÉSIDENT

**Jean-René Fournier**

Président UVAM  
Conseiller aux Etats

### CO-PRÉSIDENCE

**Beat Rieder** Conseiller aux Etats  
**Jean-Michel Cina** Conseiller d'Etat  
**Jacques Melly** Conseiller d'Etat  
**Jean-Luc Addor** Conseiller national  
**Yannick Buttet** Conseiller national  
**Philippe Nantermod** Conseiller national  
**Franz Ruppen** Conseiller national  
**Viola Amherd** Conseillère nationale  
**Géraldine Marchand-Balet** Conseillère nationale

**Christophe Darbellay**

Ancien Conseiller national  
**Rolf Escher** Ancien Conseiller aux Etats  
**René Imoberdorf** Ancien Conseiller aux Etats  
**Jean-René Germanier** Ancien Conseiller national  
**Nicolas Voide** Président du Grand-Conseil  
**Philipp Matthias Bregy** Député  
**Artémis Avanesiani** Diplômée en droit et économie  
**Frédéric Delessert** Député  
**Alwin Steiner** Député  
**Marcel Zenhäusern** Député-suppléant  
**Bernard Bruttin** Président CVCI  
**Patrick Bérod** Directeur AHV  
**Jacques-Roland Coudray** Entrepreneur  
**Raphy Coutaz** Président FAA  
**Marcel Delasoie** Secrétaire général UVAM  
**Christian Favre** Entrepreneur  
**Hubert Gattlen** Directeur UCOVA  
**Charles-Albert Hediger** Président UPSA Valais  
**Séphane Lattion** Président AVP  
**Gilbert Loretan** Président de commune  
**Serge Métrailler** Directeur AVE  
**Xavier Mottet** Président PLR valaisan  
**Vincent Riesen** Directeur CVCI  
**Markus Schmid** Président AHV  
**Alain Zuber** Entrepreneur



[tunnel-du-gothard-oui.ch](http://tunnel-du-gothard-oui.ch)



Route d'Aproz 6

1951 Sion



Découvrez nos solutions  
de fermeture de balcon  
et pergolas bioclimatiques!

[www.btasion.ch](http://www.btasion.ch)



Tél. 027 323 67 00

Fax 027 323 67 02

[www.btasion.ch](http://www.btasion.ch)

# Les FACTURES PDF sont (presque) équivalentes aux factures papier !

Par Stéphane Jaquet

Directeur PwC SA



**L**a question de savoir si une facture sous format PDF est un document valable pour permettre la déduction de l'impôt préalable irrite les entreprises qui ne savent souvent pas quel comportement adopter à cet égard. Ainsi, certaines ont adapté leurs procédures internes en profondeur en impriment les documents et en y apposant un cachet de réception tandis que d'autres

## La meilleure méthode consiste à l'emploi de la signature électronique avancée avec un certificat d'un fournisseur qualifié.

refusent complètement ces documents et contraignent leurs fournisseurs à émettre une facture papier en bonne et due forme. Jusqu'à présent et bien que nous n'ayons jamais entendu parler de cas dans lesquels l'Administration fédérale des contributions (AFC) aurait rejeté la déduction de l'impôt préalable pour ce motif, nous invitons toujours à la prudence et au strict respect de la réglementation TVA sur les factures.

L'article 70 de la LTVA sur la comptabilité et la conservation des pièces entre effectivement en contradiction avec l'article 81, 3 de la LTVA qui pose le principe de la liberté de la preuve. En conséquence, l'article 122 de l'OTVA offre un éclairage important en ce sens qu'il offre la même valeur probante aux données et informations électro-

niques, si les conditions suivantes sont remplies:

- La preuve de l'origine est apportée;
- La preuve de l'intégrité est apportée;
- L'incontestabilité de l'envoi est assurée.

En d'autres termes, il ne doit pas être possible d'altérer les données et il convient, en outre, que l'origine de la facture électronique soit claire en tout temps (d'où vient la facture ? qui est le fournisseur en cause ?). La meilleure méthode consiste à l'emploi de la signature électronique avancée avec un certificat d'un fournisseur qualifié. Pour autant, le principe de la liberté de la preuve laisse toujours place à l'interprétation.

Cependant, il convient de noter que désormais l'AFC semble avoir revu, en interne, sa position sur la question et admette les factures PDF comme

équivalentes aux factures papier à la condition qu'une description détaillée de la procédure soit en place, soulignant les processus internes de contrôles engagés pour garantir l'intégrité et l'authenticité des factures électroniques reçues par l'entreprise. Le conseil donné aux entreprises est donc désormais plus précis. Si la procédure de la signature électronique avancée est utilisée correctement, aucun risque n'est à relever.

Dans la négative, il importe de mettre en place et documenter les procédures de contrôles engagées pour assurer l'intégrité et l'authenticité des documents. ■

Pro-Economy.VS



# Quelle stratégie de versement choisir pour les ENTREPRENEURS

Par Laurent Gillioz

Expert fiscal diplômé

**V**ous avez transformé votre raison individuelle en SA ou SARL, vous êtes actionnaire de longue date de votre société et vous vous demandez quelle politique de distribution choisir? Le but de cet article est de vous donner un aperçu des solutions possibles.

En tant que propriétaire d'une société anonyme ou d'une Sàrl, on est confron-

## Les stratégies

Avec la stratégie de capitalisation, on se focalise sur la réalisation d'un gain en capital exonéré d'impôt lors de la vente de la société et de ce fait on capitalise les bénéfices dans la société. Dans la stratégie de versement, l'actionnaire va ressortir les bénéfices, ou une partie des bénéfices, de la société via le versement d'un salaire et/ou d'un dividende. Avec cette seconde stratégie, des impôts et des charges sociales sont dus dans tous les cas de figure. La stratégie de capitalisation semble donc a priori la plus avantageuse, mais n'est pas forcément la meilleure alternative.

En effet, un premier désavantage de cette stratégie est qu'en conservant dans la société des moyens non nécessaires à l'exploitation sur une longue période on augmente la valeur de la société et par conséquent son prix de vente. Cela peut, à terme, rendre le processus de vente plus délicat, ou pire, forcer l'actionnaire à procéder à d'importantes distributions de dividendes afin de réduire la valeur de la société. Toutefois, si ces versements ne sont pas planifiés à l'avance ils peuvent entraîner de fâcheuses conséquences fiscales.

Une société fortement capitalisée peut également provoquer des complications en cas de succession et lorsque

certains héritiers ne sont pas intéressés par la poursuite de l'activité et qu'il faut dès lors les dédommager.

Bien que la stratégie du versement engendre des impôts et des charges sociales plus élevés à première vue, cette stratégie a aussi ses avantages. Le premier est l'atténuation de la double imposition économique des dividendes. L'actionnaire qui détient une participation de plus de 10% bénéficie d'un abattement de 40% sur l'imposition des dividendes tant au niveau fédéral que cantonal.

Une distribution régulière permet également une meilleure compensation des risques liés à l'activité de la société. Une fois les bénéfices capitalisés versés à l'actionnaire ils ne sont plus soumis au risque d'entrepreneur par la suite.

## Le salaire et le dividende

Au niveau du choix entre le salaire et le dividende, ce dernier n'est pas forcément évident. Le dividende a pour lui l'avantage d'une imposition réduite et de ne pas être soumis aux charges sociales. Par contre, il est soumis à l'impôt anticipé de 35%. Ces fonds seront bloqués pendant une période limitée (jusqu'à la réception de la taxation définitive) et sans rémunération par la Confédération.

Par ailleurs, il existe des limites fixées par la caisse de compensation pour éviter les abus. En effet, le salaire versé doit correspondre à l'activité exercée dans la société. Si ce n'est pas le cas, la caisse de compensation pourra requalifier une partie du dividende en salaire. De plus, si on privilégie trop le dividende par rapport au salaire, on va augmenter le bénéfice imposable de la société et donc son impôt sur le bénéfice, mais également la valeur des actions qui sont elles soumises à l'impôt

**On s'aperçoit que la stratégie choisie va avoir une influence sur sa charge fiscale, ses contributions sociales, sur la valorisation de sa société et donc de son impôt sur la fortune et à plus long terme sur la valeur de la société en cas de vente ou de succession.**

té à la double imposition économique lorsque l'on perçoit un dividende de sa société. Une première fois le bénéfice est imposé auprès de la société et une seconde fois auprès de l'actionnaire lorsqu'il est distribué.

Cette double imposition incite souvent l'entrepreneur à opter pour une stratégie de capitalisation à la place d'une stratégie de versement.



sur la fortune auprès de l'actionnaire. Enfin, une trop forte réduction du salaire aura des conséquences sur la prévoyance professionnelle. Une réduction du salaire aura une influence sur les prestations de risque et capital vieillesse ainsi que sur les possibilités de rachat fiscalement privilégié dans la caisse de pension.

#### 2<sup>e</sup> pilier

On oublie souvent que le rachat du 2<sup>e</sup> pilier reste à ce jour l'un des meilleurs outils d'optimisation fiscale pour l'actionnaire salarié.

En effet, les rachats du 2<sup>e</sup> pilier sont à 100% déductibles du revenu imposable. Par exemple, si la planification des rachats est calquée sur la distribution des dividendes le gain fiscal peut être intéressant. En effet, comme on l'a vu ci-dessus, seulement le 60% du dividende versé est soumis à l'impôt alors que le rachat est déductible à 100%. L'un pouvant donc facilement financer l'autre. Et la charge fiscale pourra ainsi être totalement dissoute.

Un autre aspect important pour la planification de tels rachats est la prise en compte que les prestations qui en résultent ne peuvent être versées sous forme de capital avant l'échéance d'un délai de 3 ans.

#### Conclusion

En conclusion, on s'aperçoit que la stratégie choisie va avoir une influence sur sa charge fiscale, ses contributions sociales, sur la valorisation de sa société et donc de son impôt sur la fortune et à plus long terme sur la valeur de la société en cas de vente ou de succession. Il n'existe malheureusement pas une formule miracle et optimale. Par contre, chaque situation, si elle est anticipée suffisamment à l'avance, peut permettre d'éviter les mauvaises surprises. ■

## LE PARTENAIRE PARFAIT. QUELLE QUE SOIT LA TÂCHE À ACCOMPLIR.



**Le nouveau Transporter. Disponible dans la plus grande diversité de variantes et avec la consommation la plus faible de sa catégorie.**

Le bon modèle pour chaque mission: le nouveau Transporter est doté de la toute nouvelle génération de moteurs particulièrement économique et atteint ainsi une consommation de seulement 5,5 l/100 km en moyenne. Sur demande, il offre en outre un concept d'entraînement unique en son genre composé de la boîte de vitesses à double embrayage DSG et de la transmission intégrale 4MOTION. Avec plus de 500 variantes, vous êtes sûr de trouver le véhicule qu'il vous faut. **Le nouveau Transporter.**

**Le meilleur investissement à partir de CHF 21'600.-\***

\* Offre pour les professionnels. Prix hors TVA



**Véhicules  
Utilitaires**

### Garage Olympic Rte d'Aproz Sion SA

Rte d'Aproz 4, 1950 Sion

Tél. 027 323 75 12

[www.garageolympic.ch](http://www.garageolympic.ch)

Garage Olympic - A. Antille Sierre SA  
Avenue de France, 3960 Sierre  
Tél. 027 452 36 99

Garage Pierre-à-Voir SA  
Rte du Simplon 7, 1907 Saxon  
Tél. 027 744 23 33

Garage Olympic - A. Antille Martigny SA  
Rue du Levant 151, 1920 Martigny  
Tél. 027 721 70 20

LE JOURNAL D'INFORMATION DES PME VALAISANNES

# UVAM TRIBUNE



*Ciblez votre annonce sur plus de 6500 PME*

Editions du Haut-Valais (WGV im Fokus): voir [www.uvam-vs.ch/de/](http://www.uvam-vs.ch/de/)

## PLANNING 2016

ÉDITIONS	FÉVRIER	MAI	SEPTEMBRE	NOVEMBRE
Délai rédactionnel et clôture des annonces	4 janvier 2016	11 avril 2016	2 août 2016	3 octobre 2016
Diffusion Semaine du	25 janvier 2016	2 mai 2016	22 août 2016	24 octobre 2016

## FORMAT DES ANNONCES PUBLICITAIRES

1 page A4 210 x 297 mm	$\frac{1}{2}$ page horizontale 194 x 138 mm	$\frac{1}{2}$ page verticale 94.5 x 281 mm	$\frac{1}{4}$ page verticale 94.5 x 138 mm	$\frac{1}{4}$ page horizontale 194 x 66.5 mm

Tous les prix indiqués sont hors taxes

## Assurances de personnes pour les entreprises

# Tous vos ATOUTS sous le même toit

Par Christian Feldhausen

**A**u Groupe Mutuel Entreprise®, vous trouvez toute la gamme d'assurances de personnes pour votre entreprise et vos collaborateurs sous le même toit: l'assurance perte de gain en cas de maladie, l'assurance-accidents LAA/LAAC et la prévoyance professionnelle. Faites comme plus de 18000 entreprises suisses (dont 3500 en Valais) qui font déjà confiance au Groupe Mutuel et profitez du savoir-faire et de la compétence de professionnels.

**La prévoyance professionnelle est obligatoire pour tous les salariés, mais sa mise en œuvre diffère d'une entreprise à l'autre.**

Pour chaque domaine d'assurance, des spécialistes vous conseillent selon les besoins spécifiques de votre entreprise. Proximité et flexibilité caracté-

risent notre approche qui se base sur notre solidité financière et une optique à long terme pour instaurer des relations de confiance. Un gestionnaire sera dédié à votre contrat et s'occupera de toutes les démarches nécessaires.

### Indemnité journalière maladie

Pour l'employeur, l'absence prolongée d'un collaborateur entraîne des coûts souvent importants (salaire de l'employé absent, coûts pour la formation du remplaçant et son salaire). En effet, si l'un de vos collaborateurs est absent pour cause de maladie, vous êtes tenu de lui verser son salaire.

Grâce à l'assurance indemnité journalière en cas de maladie, vous pouvez prévenir ce risque. En plus, vous assurez à vos collaborateurs de pouvoir bénéficier d'une protection de leur revenu. Leur salaire est versé (ou complété) jusqu'à leur retour au travail ou jusqu'au versement d'une éventuelle rente Al ou LPP. Cette prestation sociale majeure renforce la fidélité de vos collaborateurs envers votre entreprise.

### Assurance-accidents LAA/LAAC

Selon la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA), vous devez assurer vos collaborateurs pour le risque accident. Le Groupe Mutuel vous propose cette couverture obligatoire en cas d'accident pour les soins ainsi que l'indemnité journalière à hauteur de 80% du salaire. Les employeurs, quant à eux, peuvent également s'assurer pour couvrir le risque accident à des conditions favorables.

En plus, l'assurance-accidents complémentaire (LAAC) du Groupe Mutuel offre de nombreuses options et des prestations modulables, selon

vos besoins, pour compléter la couverture légale comme par exemple:

- le salaire excédant 80% du salaire assuré respectivement le maximum LAA;
- la couverture des réductions opérées sur les prestations LAA pour cause de faute grave de l'assuré ou d'entreprises téméraires;
- les frais de traitement illimités dans le monde entier, séjour hospitalier en division mi-privée ou privée.

### Prévoyance professionnelle (LPP)

La prévoyance professionnelle est obligatoire pour tous les salariés, mais sa mise en œuvre diffère d'une entreprise à l'autre. La Mutuelle Valaisanne de Prévoyance, administrée par le Groupe Mutuel, est le partenaire idéal pour les entreprises valaisannes en leur offrant une solution flexible et performante, qui se caractérise par:

- une rémunération des avoirs épargnés supérieure au taux minimum légal (5% en 2015, sur la part obligatoire et sur la part sur-obligatoire);
- une solide situation financière grâce au taux de couverture supérieur à 115% à fin 2015;
- des services offerts sans frais supplémentaires, par exemple pour les opérations en lien avec l'acquisition d'un bien immobilier.

### CorporateCare

Autre atout du Groupe Mutuel, ses spécialistes vous soutiennent dans la gestion des absences et de la santé grâce au programme CorporateCare, ceci pour augmenter la performance et pour permettre une reprise rapide du travail. ■

Pour plus d'informations



Swiss Power Group.



Groupe Mutuel,  
Assurances Entreprise  
Pascal Collaud,  
responsable Vente Suisse  
Tél. 0848 276 537  
E-mail: info@brokerstreet.ch  
Rue des Cèdres 5,  
CH-1919 Martigny  
[www.groupemutuel.ch/entreprise](http://www.groupemutuel.ch/entreprise)  
[www.corporatocare.ch](http://www.corporatocare.ch)



## Alpiq InTec Romandie SA

### Nous comprenons le bâtiment.

Electricité | Chauffage, Ventilation, Climatisation, Sanitaire | Technique du froid | ICT Services  
Security & Automation | Parafoudre | Salles blanches | Photovoltaïque | Cogénération  
Multitec | Contracting | E-Mobility | Service & TFM | SAV 24/7

#### Genève

Rte du Nant d'Avril 56  
CH-1214 Vernier  
T +41 22 306 16 16

#### Vaud

Rte des Flumeaux 45  
CH-1008 Prilly  
T +41 21 632 84 44

#### Fribourg

Rte d'Agy 3  
CH-1763 Granges-Paccot  
T +41 26 460 70 90

#### Neuchâtel

Av. des Pâquier 22  
CH-2072 St. Blaise  
T +41 32 753 54 00

#### Valais

Av. des Grandes-Maresches 106  
CH-1920 Martigny  
T +41 27 720 48 48

[www.alpiq-intec.ch](http://www.alpiq-intec.ch)

**ALPIQ**

# AGENDA

## FEVRIER 2016

04 AD Construction Valais  
28 Votations fédérales

## MARS 2016

07-11 Session du Grand Conseil  
08-13 Salon des métiers et formations «Your Challenge», Martigny  
10 Conseil de l'UVAM  
11 AG tec-bat  
19 St-Joseph  
27 Pâques

## AVRIL 2016

29 AG AVMPP

## MAI 2016

05 Ascension  
09-13 Session du Grand Conseil  
12 Congrès suisse des arts et métiers USAM  
15 Pentecôte  
26 Fête Dieu

## JUIN 2016

05 Votations fédérales  
14-17 Session du Grand Conseil  
27-28 Journée romande de l'USAM  
28 Conseil de l'UVAM

# IMPRESSION

Editeur: UVAM - Union valaisanne des arts et métiers  
Rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion  
Périodicité: trimestrielle.  
Abonnement: Fr. 25.– par année.

### SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Marcel Delasoie - Secrétaire général  
T 027 322 43 85 - D 027 322 43 82 - F 027 322 24 84  
marcel.delasoie@uvam-vs.ch

### ÉDITION - ADMINISTRATION

Romy Hintz - Secrétaire générale adjointe  
T 027 322 43 85 - D 027 322 43 84 - F 027 322 24 84  
romy.hintz@uvam-vs.ch

### CONCEPTION - RÉDACTION - PUBLICITÉ

Xavier Saillen - UVAM Tribune  
T 027 322 43 85 - D 027 322 43 86 - F 027 322 24 84  
tribune@uvam-vs.ch

[www.uvam-vs.ch](http://www.uvam-vs.ch)

© Copyright UVAM

La reproduction, même partielle, des textes et illustrations n'est autorisée qu'avec l'accord de la rédaction et l'indication de la source.

## PUBLICITÉ UVAM TRIBUNE - Bulletin de commande

<input type="checkbox"/> 4 <sup>e</sup> de couverture	Fr. 1650.–	Nombre de parutions:
<input type="checkbox"/> 4 <sup>e</sup> de couv. + page publireportage	Fr. 1950.–	<input type="checkbox"/> 1
<input type="checkbox"/> Page annonce	Fr. 950.–	<input type="checkbox"/> 2 (-5%)
<input type="checkbox"/> Page annonce + page publireportage	Fr. 1250.–	<input type="checkbox"/> 3 (-7 %)
<input type="checkbox"/> ½ page annonce verticale	Fr. 650.–	<input type="checkbox"/> 4 (-10%)
<input type="checkbox"/> ½ page annonce horizontale	Fr. 650.–	Pour l'(les) édition(s) de:
<input type="checkbox"/> ¼ page annonce verticale	Fr. 350.–	<input type="checkbox"/> février 20.....
<input type="checkbox"/> ¼ page annonce horizontale	Fr. 350.–	<input type="checkbox"/> mai 20.....
		<input type="checkbox"/> septembre 20.....
		<input type="checkbox"/> novembre 20.....

Entreprise:

Responsable:

Adresse:

Téléphone:

NPA/ Lieu:

E-mail:

Date:

Signature:

Je vous envoie les fichiers par mail.  Pour les fichiers, contactez:

TVA non incluse



★ Crédit d'exploitation  
BCVs,  
contribuer  
au développement  
de votre entreprise

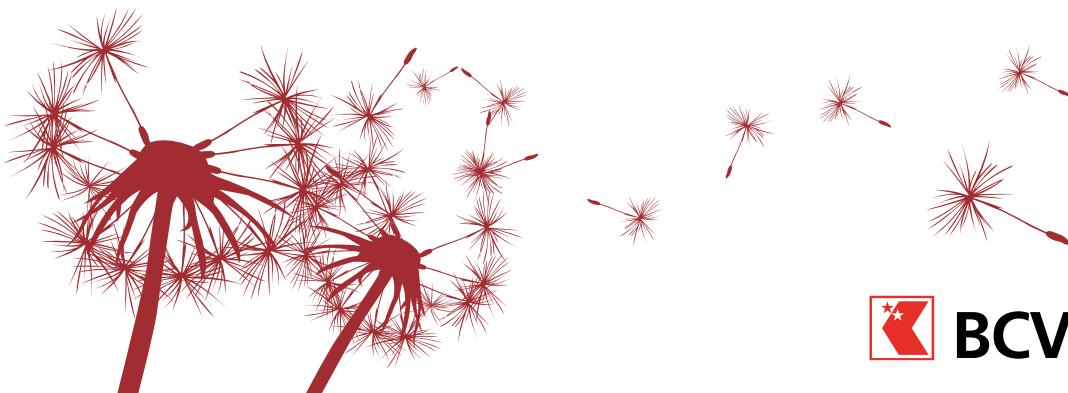
 Banque Cantonale  
du Valais  
[www.bcv.ch](http://www.bcv.ch)  
La confiance rapproche

prix  
créa-  
teurs  
BCVS

## Un produit original ?

Déposez votre projet pour le 15 mars  
et remportez CHF 30'000.-

Toutes les informations sur [www.prixcreateursbcvs.ch](http://www.prixcreateursbcvs.ch)



 BCVS

business  
★ Valais